



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 3 mars 2025 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture de la séance.

10.02 Adoption de l'ordre du jour.

10.03 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025.

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Motion à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes le 8 mars 2025.
(1248469005)

15.02 Événement « Une heure pour la Terre 2025 » - Samedi le 22 mars 2025, de 20 h 30 à
21 h 30. (1255796001)

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Autoriser une dépense supplémentaire - Services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour l'aménagement d'un terrain de soccer muni d'une structure gonflable au parc Hébert - Appel d'offres numéro SP-277 - SHELLEX GROUPE CONSEIL INC. – 43 115,63 \$. (1258500001)
- 20.02** Autoriser le renouvellement des contrats - Location de quatre (4) niveleuses avec opérateurs pour l'arrondissement de Saint-Léonard - Appel d'offres numéro 23-19995 - Lots 1 et 3 - ENTREPRISE GUILLAUME DUFOUR INC. (MACHINERIE TEK) – 242 031,00 \$ - Lots 2 et 4 - PAVAGES CHARTRAND INC. – 282 618,32 \$ (contrats : 524 649,32 \$) plus la variation du pourcentage de l'IPC. (1253693002)
- 20.03** Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 440 100 \$, aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement au projet « Animation, jeunesse, actions à Saint-Léonard » dans le cadre du programme « Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais » du ministère de la Sécurité publique pour l'année 2025. (1248469006)
- 20.04** Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 128 368 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2025 en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) des zones Viau-Robert et Sud-Est. (1248469003)
- 20.05** Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 47 117,94 \$, aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement au projet « Maillage » dans le cadre du « Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture » du ministère de la Sécurité publique pour l'année 2025. (1248469007)
- 20.06** Approuver le projet de convention et accorder une aide financière totalisant 17 250 \$ aux clubs de l'âge d'or de l'arrondissement afin de les soutenir dans l'organisation d'activités pour briser l'isolement social des aînés pour l'année 2025. (1258717001)
- 20.07** Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 7 500 \$ au Club du bonheur de Saint-Léonard afin de le soutenir dans l'organisation et l'animation de ses activités récréatives pour l'année 2025. (1258717002)

30 – Administration et finances

- 30.01** Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 décembre 2024. (1259956002)
- 30.02** Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 janvier 2025. (1259956003)
- 30.03** Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 janvier 2025. (1257335003)

40 – Réglementation

- 40.01** Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de règlement numéro 2294 intitulé : Règlement sur les usages conditionnels. (1254871001)
- 40.02** Adoption du règlement numéro 2289-1 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (2289) afin de modifier certains tarifs en matière d'urbanisme. (1253022003)
- 40.03** Autoriser la fermeture partielle de la rue de Pontoise, entre la rue Jean-Talon Est et la rue Le Maître, le 19 avril 2025, de 7 h à 19 h, dans le cadre de l'événement « Chasse aux cocos de Pâques », organisé par la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard. (1258717004)
- 40.04** Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2024-30 - Construction d'un bâtiment industriel - 6650-6690, rue Louis-Sicard - Lots numéros 4 646 446 et 1 335 792 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Est. (1259867001)

50 – Ressources humaines

- 50.01** Approuver la création d'un bureau de projet consacré au Projet de la ligne bleue (PLB) et adopter le nouvel organigramme de l'arrondissement de Saint-Léonard. (1257826001)

- 50.02** Nomination temporaire de madame Karina Chaou au poste de directrice de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. (1257335004)

60 – Information

- 60.01** Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 février 2025. (1253385001)

- 60.02** Dépôt du bilan 2024 du Plan stratégique 2030 de l'arrondissement de Saint-Léonard. (1259762001)

MOT DU MAIRE

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance.



Dossier # : 1248469005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Motion à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes le 8 mars 2025.

ATTENDU QUE l'Organisation des Nations unies - l'ONU - a proclamé, en 1977, le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes;
ATTENDU QUE la Journée internationale des droits des femmes est une invitation à réfléchir collectivement aux nombreux défis auxquels le mouvement des femmes doit faire face afin de construire une société plus égalitaire;

ATTENDU QUE cette Journée est l'occasion de nous souvenir et de rendre hommage à toutes les générations de femmes qui, par leur courage et leur détermination, ont livré et gagné d'importantes batailles au nom de la liberté et de l'égalité;

ATTENDU QUE cette Journée est l'occasion d'encourager et de témoigner notre soutien à toutes les personnes qui poursuivent désormais la lutte pour la promotion et la défense des droits des femmes;

ATTENDU QUE les femmes représentent 53 % de la population léonardoise et que les femmes cheffes de foyer constituent 85 % des 4 445 familles monoparentales du territoire;

ATTENDU QUE des femmes ont façonné Saint-Léonard par leur engagement et leur implication dans la vie communautaire et qu'elles ont ainsi contribué à mettre en place les jalons de la solidarité dans le quartier ainsi que la promotion des valeurs comme le civisme, la participation ainsi que la culture du bénévolat et du vivre ensemble;

ATTENDU QUE le conseil souhaite mettre en valeur les contributions des citoyennes à travers leur engagement et encourage les jeunes filles à plus d'implication afin d'influencer leur environnement de façon positive.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, à l'occasion de la Journée internationale

des droits des femmes 2025, offre ses plus respectueuses salutations et témoigne de sa solidarité à toutes les Léonardoises.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-02-20 14:07

Signataire :

Steve BEAUDOIN

directeur(-trice) - arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1248469005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Motion à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes le 8 mars 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard souhaite adopter une motion pour souligner la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Résolution numéro CA24 13 0042 en date du 4 mars 2024 (1248469001) - Motion à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes le 8 mars 2024.
- Résolution numéro CA23 13 0047 en date du 6 mars 2023 (1239381004) - Motion à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes le 8 mars 2023.

DESCRIPTION

Cette motion est l'occasion de se souvenir de toutes les générations de femmes qui, par leur courage et leur détermination, ont livré et gagné d'importantes batailles au nom de la liberté et de l'égalité, de même que l'occasion de soutenir toutes les personnes qui poursuivent désormais la lutte pour promouvoir et défendre les droits des femmes.

Elle vise également à reconnaître l'implication des Léonardoises de tous âges dans leur communauté et à les remercier et à les féliciter pour cet engagement.

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement souhaite adopter cette motion, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, pour offrir ses plus respectueuses salutations et témoigner de sa solidarité à toutes les Léonardoises.

Lors de la rencontre du 13 janvier 2025, les membres de la Commission permanente du développement social, des loisirs, de la culture, de la diversité et de l'inclusion ont recommandé d'adopter la motion à l'occasion de la Journée internationale des droits des

femmes le 8 mars 2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit de l'adoption d'une motion.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'adoption de cette motion sera mentionnée dans le communiqué de presse sur les faits saillants du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kayla ZAMBITO
agent(e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Hugo A BÉLANGER
chef de section - développement
communautaire et social (arr.)

Le : 2025-01-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Christine PINARD
Directrice Culture - Loisirs et Bâtiments
(arrondissement)

**Dossier # : 1255796001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Événement « Une heure pour la Terre 2025 » - Samedi le 22 mars 2025, de 20 h 30 à 21 h 30.

ATTENDU QUE l'événement « *Une heure pour la Terre 2025* » aura lieu le samedi 22 mars 2025, de 20 h 30 à 21 h 30;

ATTENDU QUE cet événement, créé en Australie en 2007 et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (le World Wide Fund for Nature), vise à sensibiliser la population mondiale à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques en misant sur un geste simple, celui d'éteindre les lumières pendant une heure;

ATTENDU QUE plus de 7 000 villes et cités, réparties à travers six continents, plus de 180 pays et 24 fuseaux horaires, s'associent déjà à ce mouvement planétaire et y impliquent, par le fait même, des millions de personnes à travers le monde;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Léonard est proactif et continuera, dans le cadre des plans stratégiques *Saint-Léonard 2030*, *Montréal 2030* et de son *Plan climat 2022-2030*, à mettre en oeuvre des projets, à poser des actions et à lancer des initiatives, notamment pour lutter contre les changements climatiques.

IL EST RECOMMANDÉ :

De confirmer la participation de l'arrondissement de Saint-Léonard à l'événement « *Une heure pour la Terre 2025* » qui aura lieu le samedi 22 mars 2025, de 20 h 30 à 21 h 30 en éteignant les lumières non essentielles dans ses bâtiments administratifs.

D'inviter la population léonardoise à prendre part à cet événement en éteignant leurs lumières pendant une heure, ce soir-là.

De réitérer, par la même occasion, l'engagement de l'arrondissement à mettre en oeuvre des projets, à poser des actions et à lancer des initiatives pour lutter contre les changements climatiques dans le cadre des plans stratégiques *Saint-Léonard 2030*, *Montréal 2030* et de son *Plan climat 2022-2030*.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-02-20 14:09

Signataire :

Steve BEAUDOIN

directeur(-trice) - arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1255796001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Événement « Une heure pour la Terre 2025 » - Samedi le 22 mars 2025, de 20 h 30 à 21 h 30.

CONTENU

CONTEXTE

Encore une fois en 2025, l'arrondissement de Saint-Léonard compte participer à l'événement « Une heure pour la Terre » qui aura lieu le samedi 22 mars 2025, de 20 h 30 à 21 h 30. Cet événement vise à sensibiliser la population mondiale à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques en misant sur un geste simple, celui d'éteindre les lumières pendant une heure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA24 13 0041 en date du 4 mars 2024 (1245415001) - Événement « Une heure pour la Terre 2024 » - Samedi 23 mars 2024, de 20 h 30 à 21 h 30.

- Résolution numéro CA23 13 0046 en date du 6 mars 2023 (1239381003) - Événement « Une heure pour la Terre 2023 » - Samedi 25 mars 2023, de 20 h 30 à 21 h 30.

DESCRIPTION

En s'associant une fois de plus à l'événement « Une heure pour la Terre » pour lutter contre les changements climatiques, l'arrondissement de Saint-Léonard invitera ses citoyens à éteindre les lumières dans leur lieu de résidence, le samedi 22 mars 2025, entre 20 h 30 et 21 h 30. L'arrondissement fera de même en éteignant, ce soir-là, les lumières extérieures et intérieures non essentielles dans les bâtiments de la mairie et de la bibliothèque.

JUSTIFICATION

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 2 du plan : **Développer le territoire de manière durable**

Objectif : Améliorer la résilience du territoire et des bâtiments municipaux face aux aléas climatiques

Stratégie 18 : Sensibiliser et engager la communauté léonardoise

Action 49 : Offrir différentes mesures incitatives et promouvoir les programmes existants, de manière à encourager l'adoption de gestes écoresponsables par la population et les ICI

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une motion. Toutefois, l'événement « *Une heure pour la Terre* » sera l'occasion pour l'arrondissement de Saint-Léonard de réitérer son engagement à mettre en oeuvre des projets, à poser des actions et à lancer des initiatives pour notamment lutter contre les changements climatiques dans le cadre des plans stratégiques *Saint-Léonard 2030, Montréal 2030* et de son *Plan climat 2022-2030*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'adoption de la motion pour l'événement « *Une heure pour la Terre 2025* » sera mentionnée dans les différents outils de communication de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel A. MARCEAU
chef(fe) de section - qualite du milieu
(arrondissement st-leonard)

ENDOSSÉ PAR

Johanne COUTURE
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)

Le : 2025-02-14



Dossier # : 1258500001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division de la Gestion des Installations et des équipements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire - Services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour l'aménagement d'un terrain de soccer muni d'une structure gonflable au parc Hébert - Appel d'offres numéro SP-277 - SHELLEX GROUPE CONSEIL INC. - 43 115,63 \$.

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite inclure une palestre et l'éclairage adjacent au projet de l'aménagement d'un terrain de soccer muni d'une structure gonflable au parc Hébert;

ATTENDU QUE cette modification nécessite un ajustement dans la conception des plans et devis relatif au contrat de services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour l'aménagement d'un terrain de soccer muni d'une structure gonflable au parc Hébert;

ATTENDU QU'une somme additionnelle est nécessaire pour couvrir les services professionnels requis pour ces ajustements.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 43 115,63 \$ à SHELLEX GROUPE CONSEIL INC., pour les services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour l'aménagement d'un terrain de soccer muni d'une structure gonflable au parc Hébert, appel d'offres numéro SP-277.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-02-20 14:10

Signataire : Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1258500001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division de la Gestion des Installations et des équipements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire - Services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour l'aménagement d'un terrain de soccer muni d'une structure gonflable au parc Hébert - Appel d'offres numéro SP-277 - SHELLEX GROUPE CONSEIL INC. - 43 115,63 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Un contrat a été octroyé le 5 décembre 2022, à SHELLEX GROUPE CONSEIL INC., pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour l'aménagement d'un terrain de soccer muni d'une structure gonflable au parc Hébert, appel d'offres numéro SP-277, au montant maximal de 671 913,90 \$. Le projet prévoit la construction d'un nouveau terrain de soccer synthétique, d'une structure gonflable permanente ainsi que le réaménagement des accès (sentier, éclairage, aménagement paysager) qui seront touchés par la nouvelle installation sportive au parc Hébert.

Une première autorisation de dépense supplémentaire d'un montant de 102 833,64 \$ a été approuvée, en novembre dernier, pour l'ajout d'un système de chauffage et climatisation utilisant la géothermie.

Une opportunité d'optimisation et de polyvalence d'utilisation de la surface sportive à l'intérieur de la structure gonflable afin de desservir le plus de clientèles possible, s'est présentée lors de la confection des plans et devis. L'arrondissement souhaite saisir cette occasion pour prévoir l'aménagement d'une palestre de jeux, pour les activités des arts martiaux et le cheerleading en l'intégrant à la structure gonflable projetée ainsi que l'ajout de l'éclairage extérieur adjacent à la structure gonflable. Ces modifications au contrat ne sont que des accessoires au projet et ne dénaturent pas ce dernier. Puisque celles-ci nécessitent un ajustement dans la conception des plans et devis relatif au contrat de services professionnels octroyés et que les contingences prévues pour ce contrat risquent de ne pas couvrir l'ensemble des modifications actuelles et imprévues lors de l'exécution du contrat, il est recommandé d'autoriser une dépense additionnelle de 43 115,63 \$ pour couvrir les honoraires professionnels en conséquence.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA24 13 0239 en date du 4 novembre 2024 (1249005003) – Autoriser une dépense supplémentaire - Services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour l'aménagement d'un terrain de soccer muni d'une structure gonflable au parc Hébert - Appel d'offres numéro SP-277 - SHELLEX GROUPE CONSEIL INC. - 102 833,64 \$.

- Résolution numéro CA22 13 0298 en date du 5 décembre 2022 (1229005003) – Octroi de contrat - Services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour l'aménagement d'un terrain de soccer muni d'une structure gonflable au parc Hébert - Appel d'offres numéro SP-277 - SHELLEX GROUPE CONSEIL INC. - 671 913,90 \$ (contrat : 559 928,25 \$ + contingences : 111 985,65 \$).

DESCRIPTION

Ce dossier vise à faire autoriser une nouvelle dépense supplémentaire de 43 115,63 \$ au contrat octroyé, afin de permettre de couvrir les dépenses afférentes à la modification accessoire au contrat pour la conception des plans et devis pour l'usage complémentaire de la palestre ainsi que celui de l'éclairage extérieure adjacent à la structure gonflable.

JUSTIFICATION

À la suite des échanges entre l'arrondissement et le professionnel du projet, il est recommandé d'accepter les ajouts jugés nécessaires par les concepteurs et qui coûtent 43 115,63 \$, après négociation.

Considérant que l'arrondissement procède à la conception d'une nouvelle structure gonflable permanente qui sera munie d'une palestre ainsi que l'éclairage extérieur adjacent à la structure gonflable, il est nécessaire d'inclure ces ajouts de travaux dans le contrat actuel puisqu'il ne sera pas possible d'inclure une palestre une fois la structure gonflable construite.

La dépense supplémentaire de 43 115,63 \$ s'ajoute au contrat octroyé au montant total de 662 761,89 \$ (559 928,25 + 102 833,64 \$ (dépense additionnelle déjà autorisée)). Ainsi le pourcentage d'augmentation total (incluant la première dépense additionnelle déjà autorisée) représente 26,07 % de la valeur du contrat autorisé, sans tenir compte des contingences.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet bénéficie d'un soutien financier provenant du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour la partie construction, mais pas pour la partie de conception professionnelle. L'arrondissement doit donc assumer cette dépense à 100 %.

Concordance SIMON

1) Travaux

PROJET	SOUS-PROJET	CRÉDIT	CONTRAT
34614	2234614017	39 370.31 \$	43 115,63 \$

Travaux - Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3222272	801250	07165	54301	000000	0000	188825	000000	15030	00000

La dépense maximale prévue pour cette dépense supplémentaire est de 43 115,63 \$.

La dépense maximale autorisée pour ce projet sera de 817 863,17 \$. (contrat : 705 877,52 \$ + contingences : 111 985,65 \$)

Le numéro de la demande d'achat pour ce contrat est indiqué dans l'intervention de la Direction des services administratifs.

Le budget est disponible au programme d'immobilisations.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'autoriser une dépense supplémentaire au contrat de services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour l'aménagement d'un terrain de soccer muni d'une structure gonflable au parc Hébert.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Stéphane LAVALLÉE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed HANNACHI
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Madjid NAMAOUI
Chef de division DBEI

Le : 2025-02-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Christine PINARD
Directrice Culture - Loisirs et Bâtiments
(arrondissement)

**Dossier # : 1253693002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement des contrats – Location de quatre (4) niveleuses avec opérateurs pour l'arrondissement de Saint-Léonard – Appel d'offres numéro 23-19995 – Lots 1 et 3 - ENTREPRISE GUILLAUME DUFOUR INC. (MACHINERIE TEK) - 242 031,00 \$ - Lots 2 et 4 - PAVAGES CHARTRAND INC. - 282 618,32 \$ (contrats : 524 649,32 \$) plus la variation du pourcentage de l'IPC.

IL EST RECOMMANDÉ:

Pour la location de quatre (4) niveleuses avec opérateurs pour l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 23-19995, d'autoriser le renouvellement de deux contrats pour chaque lots, pour la période du 16 avril 2025 au 16 avril 2026, selon les besoins et à la demande, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 524 649,32 \$ comme suit :

- à ENTREPRISE GUILLAUME DUFOUR INC. (MACHINERIE TEK), pour la location de deux (2) niveleuses avec opérateurs (lots 1 et 3), au montant maximal de 242 031,00 \$;
- à PAVAGES CHARTRAND INC., pour la location de deux (2) niveleuses avec opérateurs (lots 2 et 4), au montant maximal de 282 618,32 \$.

Le prix des contrats sera majoré du pourcentage de l'IPC selon la moyenne annuelle de la variation du pourcentage de l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal, établi par Statistique Canada, pour l'année qui précède la présente prolongation des contrats.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Olivier LONGPRÉ **Le** 2025-02-27 13:33

Signataire :

Olivier LONGPRÉ

directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

Saint-Léonard , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1253693002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement des contrats – Location de quatre (4) niveleuses avec opérateurs pour l'arrondissement de Saint-Léonard – Appel d’offres numéro 23-19995 – Lots 1 et 3 - ENTREPRISE GUILLAUME DUFOUR INC. (MACHINERIE TEK) - 242 031,00 \$ - Lots 2 et 4 - PAVAGES CHARTRAND INC. - 282 618,32 \$ (contrats : 524 649,32 \$) plus la variation du pourcentage de l'IPC.

CONTENU

CONTEXTE

Un contrat a été octroyé en juillet 2023 à ENTREPRISE GUILLAUME DUFOUR INC. (MACHINERIE TEK) et à PAVAGES CHARTRAND INC. pour la location de quatre (4) niveleuses avec opérateurs pour l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 23-19995, et ce, pour une durée de deux ans. Tel que mentionné à l'article 15.02 de la partie « Contrat » des documents d'appel d'offres, ce contrat prévoit deux possibilités de renouvellement d'une période d'une année chacune. L'arrondissement souhaite donc prolonger ce contrat d'une année supplémentaire, soit du 16 avril 2025 au 15 avril 2026, le tout sans modification aux conditions initiales du contrat, à l'exception du montant qui doit être majoré du pourcentage de l'IPC, c'est à dire selon la moyenne annuelle de la variation du pourcentage de l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal, établi par Statistique Canada, pour l'année qui précède la révision du contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA23 13 0186 en date du 6 juillet 2023 (1234981001) - Octroi de contrats - Location de quatre (4) niveleuses avec opérateurs pour l'arrondissement de Saint-Léonard - Appel d'offres numéro 23-19995 - Lots 1 et 3 - ENTREPRISE GUILLAUME DUFOUR INC. (MACHINERIE TEK) - 484 061,99 \$ - Lots 2 et 4 - PAVAGES CHARTRAND INC. - 565 236,65 \$ (Contrats : 1 049 298,64 \$).

DESCRIPTION

Il est demandé d'autoriser le renouvellement des contrats avec ENTREPRISE GUILLAUME DUFOUR INC. (MACHINERIE TEK) et PAVAGES CHARTRAND INC. pour la location de quatre (4) niveleuses avec opérateurs pour l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 23-19995, pour une période d'une année supplémentaire.

JUSTIFICATION

L'arrondissement utilise ses ressources internes (employés cols bleus) et des services de

l'entreprise privée pour les activités de déneigement pour des secteurs de son territoire (« secteurs en régie »). Dans ces secteurs, l'arrondissement s'assure de la disponibilité de niveleuses avec opérateurs sur une base de taux horaire via un contrat de location. Ces ressources supplémentaires permettent, entre autres, d'assurer le respect des délais de la politique de déneigement de la Ville de Montréal ainsi que d'offrir un service de déneigement sécuritaire et de qualité pour les usagers de la route et les piétons.

Comme l'arrondissement a été satisfait des services rendus par ENTREPRISE GUILLAUME DUFOUR INC. (MACHINERIE TEK) et par PAVAGES CHARTRAND INC. au cours des deux dernières années, il est souhaité de renouveler le contrat pour une année supplémentaire.

La lettre d'acceptation des entreprises ENTREPRISE GUILLAUME DUFOUR INC. (MACHINERIE TEK) et PAVAGES CHARTRAND INC. qui signifient leur consentement au renouvellement du contrat sont jointes au présent dossier décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'un contrat dont l'exécution est faite selon les besoins et à la demande de l'arrondissement.

La dépense maximale prévue pour ce contrat est 524 649,32 \$, avec l'augmentation selon l'IPC tel qu'on le mentionne dans les documents d'appel d'offres.

Le contrat sera partiellement financé par l'utilisation du surplus de gestion affecté au déneigement.

Elle sera assumée comme suit :

Financement	Crédit	Contrat
Hiver 2025-2026	479 074,76 \$	524 649,32 \$

Le montant total prévu pour ce contrat est de 524 649,32 \$ et sera assumé comme suit :

- Soumission lots 1.1 et 3.1 : ENTREPRISE GUILLAUME DUFOUR INC. (MACHINERIE TEK) - 242 031,00 \$

Année 2025 Année 2026

CRÉDIT CONTRAT CRÉDIT CONTRAT

68 281,28 \$ 74 776,90 \$ 138 631,70 \$ 151 819,78 \$

Concordance SIMON - Budget de fonctionnement

Travaux publics - Voirie - Déblaiement et chargement de la neige - Serv.tech.-Équipements et matériel roulant - Équipements et matériel roulant avec opérateur

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
2432	0010000	305126	03121	54505	014411	0000	000000	00000	00000	00000

Année 2025 Année 2026

CRÉDIT CONTRAT CRÉDIT CONTRAT

0 \$ 0 \$ 14 093,58 \$ 15 434,31 \$

Concordance SIMON - Affectation de surplus

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
2432	0012000	305140	03121	54505	014411	0000	000000	00000	00000	00000

Une affectation de surplus équivalent à 6,96 % des heures requises pour une saison de déneigement est prévue en supplément afin de tenir compte des imprévus des opérations de déneigement, et ce, pour chacune des saisons prévues au contrat. Les crédits seront donc réservés par un engagement de gestion en 2025 et 2026.

Le numéro de la demande d'achat pour ce contrat est indiqué dans l'intervention de la Direction des services administratifs. Cette demande d'achat représente la portion 2025 de la saison hivernale 2025-2026.

- Soumission lots 2.1 et 4.1 : PAVAGES CHARTRAND INC. - 282 618,32 \$

Année 2025 Année 2026

CRÉDIT CONTRAT CRÉDIT CONTRAT

79 529,49 \$ 87 095,17 \$ 161 468,98 \$ 176 829,58 \$

Concordance SIMON - Budget de fonctionnement

Travaux publics - Voirie - Déblaiement et chargement de la neige - Serv.tech.-Équipements et matériel roulant - Équipements et matériel roulant avec opérateur

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
2432	0010000	305126	03121	54505	014411	0000	000000	00000	00000	00000

Année 2025 Année 2026

CRÉDIT CONTRAT CRÉDIT CONTRAT

0 \$ 0 \$ 17 069,73 \$ 18 693,58 \$

Concordance SIMON - Affectation de surplus

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
2432	0012000	305140	03121	54505	014411	0000	000000	00000	00000	00000

Une affectation de surplus équivalent à 6,96 % des heures requises pour une saison de déneigement est prévue en supplément afin de tenir compte des imprévus des opérations de déneigement, et ce, pour chacune des saisons prévues au contrat. Les crédits seront donc réservés par un engagement de gestion en 2025 et 2026.

Le numéro de la demande d'achat pour ce contrat est indiqué dans l'intervention de la Direction des services administratifs. Cette demande d'achat représente la portion 2025 de la saison hivernale 2025-2026.

MONTREAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit de renouveler un contrat de

location de niveleuses.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 16 avril 2025

Fin du contrat : 15 avril 2026

Ces dates sont approximatives.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Francois MARCHAND, Saint-Léonard

Lecture :

Jean-Francois MARCHAND, 21 février 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis LAFONTAINE
Chargé de projets - Génie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-07

Josianne LANCIAULT-BISSON
chef(fe) de division - voirie - arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Olivier LONGPRÉ
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1248469006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 440 100 \$, aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement au projet « Animation, jeunesse, actions à Saint-Léonard » dans le cadre du programme « Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais » du ministère de la Sécurité publique pour l'année 2025.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver les projets de convention et d'accorder une aide financière totalisant 440 100 \$, aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement au projet « Animation, jeunesse, actions à Saint-Léonard » dans le cadre du programme « Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais » du ministère de la Sécurité publique. Cette somme est répartie comme suit :

ORGANISMES	PROJETS	AIDE FINANCIÈRE
Maison de jeunes de Saint-Léonard	Brigade neige - Bonification	3 500 \$
Société québécoise de spéléologie	Accès souterrain : découvre ton Saint-Léonard	11 000 \$
Club basketball St-Léonard	Animation de la zone ados au pavillon Giuseppe-Garibaldi	12 000 \$
Maison de jeunes de Saint-Léonard	Animation du skatepark	15 000 \$
Centre Horizon Carrière	Projet Espace jeunesse Phase 3 : 2024-2025	195 600 \$
Centre communautaire Leonardo da Vinci	Accessibilité et inclusion des jeunes 3.0	203 000 \$
TOTAL :		440 100 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Olivier LONGPRÉ Le 2025-02-21 09:59

Signataire :

Olivier LONGPRÉ

directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement
Saint-Léonard , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1248469006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 440 100 \$, aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement au projet « Animation, jeunesse, actions à Saint-Léonard » dans le cadre du programme « Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais » du ministère de la Sécurité publique pour l'année 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis 2021, l'arrondissement de Saint-Léonard, connu pour être un milieu paisible, a vécu plusieurs incidents, notamment avec des armes, qui ont eu un impact sur le sentiment de sécurité de plusieurs groupes et familles. Or, la sécurité urbaine est essentielle au développement des collectivités. Pour plusieurs raisons, les citoyens sont de plus en plus fragilisés. La COVID-19 a eu des impacts sur la santé et le bien-être des citoyens.

En 2021, l'arrondissement, les organismes du milieu et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) se sont mobilisés et ont mis en place un comité stratégique de sécurité urbaine depuis mars 2021, afin de mieux structurer et coordonner la réponse du milieu devant les enjeux liés à la sécurité urbaine. Les rôles de ce comité sont comme suit :

- veille stratégique des problématiques socio-urbaines pouvant survenir dans l'espace public et le partage d'informations en conséquence;
- veille stratégique des actions à poser afin d'en maximiser les impacts;
- soutien des initiatives en prévention de la criminalité et de maintien du sentiment de sécurité.

De plus, un comité mixte en sécurité urbaine regroupant tous les intervenants de milieu a été créé.

Ce comité mixte en sécurité urbaine a tenu sept réunions en 2022. Des orientations ont été définies afin d'établir des assises pour un travail structuré et coordonné en matière de sécurité urbaine. Cibler les lieux publics, renforcer les capacités des acteurs et mettre en place un plan d'action du quartier en sécurité urbaine ont été définies comme des priorités par le comité.

Le comité stratégique a entamé des travaux sur l'élaboration d'un plan stratégique en sécurité urbaine pour l'arrondissement de Saint-Léonard. Les travaux des premiers ateliers ont souligné l'importance de l'accès des jeunes aux espaces et aux activités diversifiées.

En partenariat avec le Collectif jeunesse de Saint-Léonard, le Plan d'action de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes de Saint-Léonard a été élaboré entre l'automne 2021 et le printemps 2022. Ce plan d'action est structuré en quatre axes :

- Axe 1 : Outiller les jeunes pour le développement de compétences sociales, interpersonnelles et la saine gestion des émotions;
- Axe 2 : Renforcer la sûreté et la sécurité vécue et perçue dans différents espaces de vie des jeunes;
- Axe 3 : Favoriser la cohabitation sociale et améliorer l'inclusion et la sécurité des jeunes dans l'espace public;
- Axe 4 : Assurer une continuité de services multiniveaux en matière de prévention de la violence avec une attention particulière sur la prévention secondaire et tertiaire.

Les actions et les projets qui seront développés à Saint-Léonard s'inscrivent dans les quatre axes du plan.

Dans le cadre de l'appel de projets au programme « Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026 » du ministère de la Sécurité publique, l'arrondissement a soumis le projet « Animation, jeunesse, actions à Saint-Léonard ». Plus précisément, le projet est une initiative communautaire supportée par la Direction de la culture, des loisirs et des bâtiments pour offrir des services aux jeunes de Saint-Léonard. Les objectifs du programme gouvernemental sont :

- soutenir une (ré)appropriation constructive et positive de l'espace public dans les quartiers aux prises avec une problématique de violence (installations temporaires);
- favoriser une utilisation appropriée et accrue des installations municipales sportives et culturelles (bonification de services);
- favoriser la création d'espaces à vocation jeunesse (infrastructures).

Une entente a été signée entre le ministère de la Sécurité publique et l'arrondissement le 20 novembre 2024. L'entente stipule l'octroi d'un budget de 484 500 \$ pour une année afin de soutenir les initiatives des partenaires et faciliter l'accès des jeunes aux infrastructures et aux activités qui leur sont adaptées et de mieux comprendre les enjeux liés à la violence ainsi que ses facteurs sous-jacents

Les effets ultimes recherchés par la mise en œuvre du projet « Animation, jeunesse, actions à Saint-Léonard » sont la réduction de la violence commise et subie chez les jeunes, la réduction de la délinquance et des comportements à risque, de même que l'augmentation du sentiment de sécurité. Des indicateurs de résultats ont été définis pour permettre d'évaluer les projets et de mesurer l'avancement et le succès du projet, en addition des indicateurs propres à chacun des projets, selon leurs caractéristiques spécifiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA24 13 0181 en date du 3 septembre 2024 (1248717024) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 20 000 \$ à la Maison de jeunes de Saint-Léonard pour le projet Intervenir dans le milieu, relativement au projet « Animation, jeunesse, actions à Saint-Léonard » dans le cadre du programme « Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais » du ministère de la Sécurité publique pour l'année 2024.

- Résolution numéro CA24 13 0125 en date du 3 juin 2024 (1248717018) - Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 63 000 \$, aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement au projet « Animation, jeunesse, actions à Saint-Léonard » dans le cadre du programme « Soutien à la création et à la

consolidation d'espaces jeunesse montréalais » du ministère de la Sécurité publique pour l'année 2024.

- Résolution numéro CA24 13 0048 en date du 4 mars 2024 (1248717001) - Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 402 203 \$, aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement au projet « Animation, jeunesse, actions à Saint-Léonard » dans le cadre du programme « Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais » du ministère de la Sécurité publique pour l'année 2024.
- Résolution numéro CA24 13 0014 en date du 5 février 2024 (1243574001) - Demander au comité exécutif, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 493 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du programme « Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026.

- Résolution numéro CA23 13 0287 en date du 4 décembre 2023 (1238717030) - Autoriser le dépôt du projet « Animation, jeunesse, actions à Saint-Léonard », version 2, pour l'année 2023-2024 et ce dans le cadre du programme « Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026 » du ministère de la Sécurité publique.
- Résolution numéro CA23 13 0114 en date 1er mai 2023 (1238717006) - Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 90 328,15 \$, aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement au projet « Animation, jeunesse, actions à Saint-Léonard » dans le cadre du programme « Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais » du ministère de la Sécurité publique.
- Résolution numéro CA22 13 0161 en date du 4 juillet 2022 (1220391002) - Autoriser le dépôt du projet « Animation, jeunesse et actions à Saint-Léonard » dans le cadre du programme « Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais » du Ministère de la Sécurité publique.

DESCRIPTION

Pour 2025, les projets qui seront soutenus dans le cadre du projet « Animation, jeunesse, actions à Saint-Léonard » sont les suivants :

Maison de jeunes de Saint-Léonard (64) : « Brigade de neige à Saint-Léonard », pour un montant de 3 500 \$. Le projet vise à soutenir la coopérative des jeunes pour un projet social et d'employabilité. À travers des opérations de déneigement ou de collectes des déchets, le projet vise à créer des opérations de dialogues intergénérationnels entre les jeunes et les aînés.

Société québécoise de spéléologie (SQS) (75) : « Accès souterrain : découvre ton Saint-Léonard inusité », pour un montant de 11 000 \$. Pour faire connaître et apprécier le site naturel exceptionnel de la caverne de Saint-Léonard et la spéléologie à l'ensemble de la population, la SQS désire améliorer l'accessibilité des visites aux jeunes provenant d'organismes communautaires locaux et d'écoles qui n'auraient pas autrement l'opportunité de découvrir ce joyau. De plus, afin de briser les barrières physiques et sociales, la SQS mettra sur pied un atelier spéléologique où un des guides-animateurs de la caverne se déplacera sur le territoire en impliquant les jeunes dans des activités éducatives et de pleins airs. Cette nouvelle initiative éducative vise à développer une programmation d'activités accessibles à faible coût durant l'année et de rendre des espaces extérieurs inclusifs.

Club basketball St-Léonard (22) : « Animation de la zone ados au pavillon Giuseppe-Garibaldi », pour un montant de 12 000 \$. Le projet vise à animer la zone ados au pavillon Giuseppe-Garibaldi et les plateaux extérieurs du parc, en offrant aux ados un lieu pour faire des activités sous la supervision des intervenants, par l'activité physique et les activités classiques comme le basketball et les jeux récréatifs libres. L'organisme empruntera les équipements du parc pour faire les activités classiques, ainsi que de l'initiation à des nouveaux jeux libres. Cette initiative s'encadre dans le programme d'Évasion 3.0 du Club basketball St-Léonard qui, par l'entremise du sport, rend l'environnement plus sécuritaire pour le milieu et occupe les adolescents.

Maison de jeunes de Saint-Léonard (64) : « Animation au skatepark », pour un montant de 15 000 \$. Le projet vise à animer le skatepark au parc Delorme qui est très fréquenté en saison estivale et la majeure partie des utilisateurs du skatepark sont des jeunes entre 12 et 25 ans. La présence d'un animateur est demandée par le milieu. On y pratique la planche à roulettes, le patin à roues alignées, la trottinette et le BMX. Plusieurs jeunes, filles comme garçons, se réunissent pour voir les utilisateurs exécuter leurs acrobaties, ce qui crée des attroupements sur et autour des installations.

Centre Horizon Carrière (17) : « Projet Espace jeunesse Phase 3 : 2024-2025 », pour un montant de 195 600 \$. Le projet vise à mettre en place une équipe de coordination au sein du Centre communautaire Leonardo Da Vinci afin d'accueillir et d'encadrer les jeunes. En plus de mettre en place une programmation structurée pour l'animation du pôle communautaire et des espaces annexes.

Centre communautaire Leonardo da Vinci (16) : « Accessibilité et inclusion des jeunes 3.0 », pour un montant de 203 000 \$. Le projet vise à rendre accessible les infrastructures du centre aux différents organismes du milieu pour la programmation des activités via la prise en charge des frais de loyer. Ainsi, le gymnase, la salle de danse, la cuisine, une salle administrative et le petit théâtre deviendront accessibles pour l'organisation des activités pour les jeunes. Le projet vise aussi à acquérir des équipements adaptés aux activités pour les jeunes ainsi que quelques travaux pour adapter certains espaces à la clientèle jeunesse.

La description de chaque projet des organismes est jointe comme Annexe 1 aux projets de convention de contribution financière.

Au moment de la rédaction du présent dossier, des validations ont été faites à l'effet que les organismes (Maison de jeunes de Saint-Léonard, Société québécoise de spéléologie, Club basketball St-Léonard et Centre Horizon Carrière) ne sont pas inscrits sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office de la langue française.

JUSTIFICATION

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante

Objectif : Favoriser un climat social harmonieux, solidaire et sécuritaire

Stratégie 11 : Mettre en œuvre la planification globale et concertée visant à améliorer la perception de sécurité de la population

Action 28 : Concrétiser les changements souhaités inscrits dans la Planification stratégique en sécurité urbaine de l'arrondissement

Action 29 : Accroître et maintenir la collaboration entre les ressources policières et communautaires, les intervenants jeunesse, le milieu communautaire et l'arrondissement

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2022-2030

Changement no 1 : Des espaces extérieurs inclusifs
Action 1.6 : Renforcer la sécurité dans la collectivité
Changement no 2 : Des espaces intérieurs vivants
Action 2.2 : Créer des espaces d'activité physique

Lors de la rencontre du 13 janvier 2025, les membres de la Commission permanente du développement social, des loisirs, de la culture, de la diversité et de l'inclusion ont recommandé d'approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 440 100 \$, aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement au projet « Animation, jeunesse, actions à Saint-Léonard » dans le cadre du programme « Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais » du ministère de la Sécurité publique pour l'année 2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense pour accorder l'aide financière sera entièrement assumée par l'arrondissement, suite à la modification du budget approuvée par une décision du comité exécutif en date du 28 février 2025 en lien avec l'entente signée le 20 novembre 2024 entre l'arrondissement de Saint-Léonard et le ministère de la Sécurité publique.
La somme nécessaire à ce dossier, soit 440 100 \$ est prévue au budget de l'arrondissement.

2432.0010000.305122.05803.61900.016491.0000.004603.000000.00000.00000

Le soutien financier que la Ville souhaite accorder à ces organismes est détaillé comme suit :

Organisme	Projet	Demande de la subvention
Maison de jeunes de Saint-Léonard	Brigade neige - Bonification	3 500,00 \$
Société québécoise de spéléologie	Accès souterrain : découvre ton Saint-Léonard	11 000,00 \$
Club basketball St-Léonard	Animation de la zone ados au pavillon Giuseppe-Garibaldi	12 000,00 \$
Maison de jeunes de Saint-Léonard	Animation du skatepark	15 000,00 \$
Centre Horizon Carrière	Projet Espace jeunesse Phase 3 : 2024-2025	195 600,00 \$
Centre communautaire Leonardo da Vinci	Accessibilité et inclusion des jeunes 3.0	203 000,00 \$
	Total :	440 100,00 \$

* Le montant de 45 400 \$ qui est non utilisé sur le total de 484 500 \$ sera conservé pour d'autres initiatives.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contexte de la crise de la COVID-19 a grandement affecté les jeunes du territoire et a exacerbé les problématiques qui les touchent. Il est impératif d'agir et d'approfondir les interventions préventives auprès de cette clientèle, d'améliorer les connaissances des acteurs locaux et d'outiller ces derniers sans plus tarder. L'accessibilité aux infrastructures du

Centre communautaire Leonardo da Vinci facilitera sans doute l'intervention auprès des jeunes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Date de fin des conventions : 30 septembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Marie-Christine JALBERT-GERVAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kayla ZAMBITO
agent(e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-01-13

Hugo A BÉLANGER
chef(fe) de section - développement
communautaire et social (arr.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Christine PINARD
Directrice Culture - Loisirs et Bâtiments
(arrondissement)



Dossier # : 1248469003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 128 368 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2025 en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) des zones Viau-Robert et Sud-Est.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 128 368 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2025 en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) des zones Viau-Robert et Sud-Est.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Olivier LONGPRÉ Le 2025-02-21 10:01

Signataire :

Olivier LONGPRÉ

directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement
Saint-Léonard , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1248469003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 128 368 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2025 en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) des zones Viau-Robert et Sud-Est.

CONTENU

CONTEXTE

Le territoire de la Ville de Montréal compte plusieurs secteurs à forte concentration de pauvreté et d'exclusion sociale. Depuis 2008, la zone de défavorisation Viau-Robert fait l'objet, de la part du milieu communautaire et institutionnel, d'interventions spécifiques et ponctuelles. Cette portion du territoire de l'arrondissement est depuis longtemps identifiée comme ayant de multiples problématiques, comme la salubrité des logements, l'intégration des nouveaux immigrants, l'emploi, la sécurité et la délinquance et l'aménagement urbain de faible qualité. La démarche de la revitalisation urbaine intégrée (RUI), mise sur pied depuis juillet 2012, s'inscrit dans ce cadre et participe à l'amélioration des conditions de vie des résidents dans la zone de défavorisation Viau-Robert de l'arrondissement. Depuis 2022, le même exercice a été établi dans le secteur sud-est de l'arrondissement, notamment le domaine Choisy. Cette zone est identifiée comme ayant de multiples problématiques comme celle de la zone Viau-Robert. En 2022, une enquête de terrain a déterminé clairement qu'une démarche RUI doit être poursuivie dans ce secteur.

La structure organisationnelle de la RUI est composée d'un comité de gouvernance qui est sous la présidence d'un conseiller de l'arrondissement. Ce comité a pour objectif de donner les structures et les grandes orientations et de mettre en place un cadre qui aidera à soutenir le milieu. Ce comité regroupe des institutions de l'arrondissement, des représentants du milieu communautaire, du milieu de la santé et du milieu scolaire. Le comité se réunit environ quatre fois par année. Depuis 2023, et vu que le programme est dans sa phase finale, le comité de gouvernance se réunit au besoin.

De plus, un comité de coordination veille à la mise en place des orientations en lien avec le plan d'action en revitalisation urbaine intégrée, détermine les actions possibles et les réalise afin d'atteindre les objectifs. Ce comité est composé d'organisations locales et animé par Concertation Saint-Léonard. Différents comités sont aussi mis en place selon les besoins, ils encadrent des actions ponctuelles ou proposent des stratégies d'actions.

Pour 2025, le budget de l'aide financière remise par l'arrondissement et octroyée pour soutenir les actions de la revitalisation urbaine intégrée (RUI) totalise 128 368 \$.

La démarche de la RUI est pilotée par l'organisme Concertation Saint-Léonard.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA24 13 0153 en date du 2 juillet 2024 (1248717023) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 128 368 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2024 en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la zone Viau-Robert et Sud-Est.

- Résolution numéro CA23 13 0166 en date du 4 juillet 2023 (1238717003) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 128 368 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2023 en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la zone Viau-Robert à Saint-Léonard.

DESCRIPTION

Le projet de l'organisme, le plan d'action RUI 2025, Annexe 1 de la convention de contribution financière, prévoit de capitaliser et documenter l'expérience RUI Viau-Robert et de lancer le travail de prospection, de diagnostic, d'identification et d'une nouvelle démarche d'intervention à l'arrondissement. Le plan d'action est structuré en cinq axes :

- coordonner la démarche RUI en assurant la tenue des réunions et la communication entre les partenaires;
- coordonner une réflexion collective sur l'aménagement urbain et le cadre bâti : mise en place d'un comité consultatif RUI pour soulever les priorités de revitalisation urbaine dans le sud-est de Saint-Léonard et documenter les enjeux locaux dans le secteur sud-est de Saint-Léonard;
- soutenir des initiatives visant à améliorer la cohabitation sociale : soutenir les initiatives citoyennes pour renforcer la cohabitation et élaborer un plan d'action pour contrer la salubrité, participer activement à l'amélioration de la salubrité dans les logements du sud-est de Saint-Léonard (principalement le domaine Choisy) en collaborant avec les parties prenantes locales;
- valorisation des réalisations de la RUI et de la pérennisation des projets : soutenir et accompagner la coopérative.

Le programme RUI arrive à son terme le 31 décembre 2025. Les fonds de cette année seront utilisés pour documenter et renforcer les initiatives.

Pour l'année 2025, Concertation Saint-Léonard signera la convention d'aide financière dans le but d'établir l'encadrement du soutien que la Ville lui apporte pour la réalisation de son projet. La description du projet de l'organisme est jointe comme Annexe 1 au projet de convention de contribution financière.

Au moment de la rédaction du présent dossier, des validations sont faites à l'effet que l'organisme Concertation Saint-Léonard n'est pas inscrit sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office de la langue française.

JUSTIFICATION

Concertation Saint-Léonard constitue le partenaire idéal pour cette démarche de RUI, compte tenu de sa connaissance du milieu et de sa capacité à mobiliser divers acteurs susceptibles de contribuer à un changement sur le plan social et communautaire. La table de quartier Concertation Saint-Léonard est partenaire de l'arrondissement depuis 16 ans. Elle a démontré ses compétences autant par son leadership, que par sa connaissance du terrain et son expertise dans le milieu. Concertation Saint-Léonard participe régulièrement aux actions relatives au développement social et communautaire du territoire.

Concertation Saint-Léonard a déposé un plan d'action pour l'année 2025 (Annexe 1 de la convention de contribution financière). Le bilan annuel sera remis pour approbation en juillet. La contribution annuelle de l'arrondissement est indispensable pour assurer un

développement cohérent du plan d'action, en assurant le maintien des ressources de base nécessaires à la démarche.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : **Offrir une expérience citoyenne inspirante** :

Objectif : Cultiver une approche de proximité à l'égard de la communauté

Stratégie 3 : Maximiser la concertation avec les milieux communautaire, institutionnel et économique

Action 6: Maintenir, consolider et enrichir les liens distinctifs tissés entre l'arrondissement et le milieu communautaire

Lors de la rencontre du 10 février 2025, les membres de la Commission permanente du développement social, des loisirs, de la culture, de la diversité et de l'inclusion ont recommandé d'approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 128 368 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2025 en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) des zones Viau-Robert et Sud-Est.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 128 368 \$ est entièrement assumée par la Ville centre.

Les crédits budgétaires nécessaires à ce dossier sont disponibles au SDIS.

Poste budgétaire:

2101.0010000.101565.05803.61900.016491.0000.003661.052144.00000.00000

Ce dossier n'a donc aucun impact sur le cadre financier de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce financement de base permet de soutenir formellement le processus de revitalisation urbaine intégrée à l'arrondissement. Il agira comme levier important auprès de partenaires potentiels. Il s'agit également d'un appui particulier à la mobilisation des citoyens, notamment au domaine Choisy.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin de la convention : 31 décembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DEVOST, Saint-Léonard
Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, Saint-Léonard
Carl POULIN, Saint-Léonard
Jessyca CLOUTIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Julie DEVOST, 11 février 2025
Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, 10 février 2025
Jessyca CLOUTIER, 10 février 2025
Carl POULIN, 26 novembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kayla ZAMBITO
agente de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-10

Hugo A BÉLANGER
chef de section - développement
communautaire et social (arr.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Christine PINARD
Directrice Culture - Loisirs et Bâtiments
(arrondissement)



Dossier # : 1248469007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 47 117,94 \$, aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement au projet « Maillage » dans le cadre du « Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture » du ministère de la Sécurité publique pour l'année 2025.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver les projets de convention et d'accorder une aide financière totalisant 47 117,94 \$, aux organismes ci-après désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement au projet « Maillage » dans le cadre du « Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture » du ministère de la Sécurité publique pour l'année 2025. Cette somme est répartie comme suit :

ORGANISMES	PROJETS	AIDE FINANCIÈRE
Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion	Confiance et résilience : Déjouer la violence par l'action!	8 160,00 \$
Compagnie Théâtre Créole	ART-seulement	9 400,00 \$
Nature-Action Québec inc.	Atelier Éco-créateurs	12 004,34 \$
Club basketball St-Léonard	Espaces Évasion - lieux jeunes de socialisation pour filles et garçons	17 553,60 \$
	TOTAL :	47 117,94 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier

décisionnel.

Signé par Olivier LONGPRÉ **Le** 2025-02-21 09:58

Signataire :

Olivier LONGPRÉ

directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement
Saint-Léonard , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1248469007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 47 117,94 \$, aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement au projet « Maillage » dans le cadre du « Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture » du ministère de la Sécurité publique pour l'année 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Le « Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture » (PPDSAC) du ministère de la Sécurité publique vise à offrir aux jeunes âgés de 12 à 18 ans en situation de vulnérabilité ou susceptibles de s'engager dans un parcours délinquant des activités visant le renforcement de certains facteurs de protection. Ces activités deviennent un moyen d'entrer en contact avec les jeunes ciblés et de créer un lien de confiance avec eux pour qu'ils bénéficient de modèles positifs et d'interventions individualisées qui répondent à leurs besoins.

Dans le cadre de ce programme, l'arrondissement a déposé le projet « Maillage » auprès du ministère de la Sécurité publique. Ce projet de l'arrondissement est une initiative basée sur l'intervention par les arts, la culture et les sports, qui s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 18 ans en situation de vulnérabilité et à risque de délinquance. Il vise à prévenir et limiter les comportements délinquants, à favoriser le développement de facteurs de protection individuelle, le développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté léonardoise, le développement de l'estime de soi, la confiance en soi et le pouvoir d'agir.

Une entente a été signée entre le ministère de la Sécurité publique et l'arrondissement le 18 juillet 2024. L'entente stipule l'octroi d'un budget de 100 000 \$ pour une année afin de soutenir les initiatives des partenaires et faciliter l'élaboration d'une programmation.

Situé dans l'est de la Ville de Montréal, l'arrondissement de Saint-Léonard compte parmi les quartiers avec les indices de défavorisation les plus élevés. Sur une population de 84 116 habitants (2021), c'est 16 % de la population léonardoise qui est en situation de faible

revenu et 30 % de la population de Saint-Léonard sont âgés entre 0 à 24 ans, cela constitue un grand défi.

L'accès à des infrastructures sportives, culturelles et de loisirs de qualité pour l'ensemble des citoyens fait partie des priorités pour l'arrondissement. Différents projets réalisés en 2023-2024 ont permis l'accès des jeunes à plusieurs espaces comme au Centre communautaire Leonardo da Vinci, à la bibliothèque communautaire de Saint-Léonard, au pavillon Garibaldi et à la Caravane jeunesse. Le projet « Maillage » va permettre de poursuivre l'accès à ces espaces et explorer d'autres possibilités pour offrir et diversifier les activités.

L'arrondissement, comme d'autres arrondissements de Montréal, a connu plusieurs incidents de violence. Les jeunes ont été les plus impliqués dans les différents événements et notamment ceux avec des armes. De ce fait, l'arrondissement et les partenaires du milieu se sont mobilisés et plusieurs initiatives visant l'amélioration du sentiment de sécurité ont été entreprises :

- l'initiative « Rues aux citoyens », lancée en automne 2021, visant un travail de proximité auprès des citoyens afin de les informer et d'échanger avec eux sur les enjeux de la sécurité;
- la Caravane jeunesse est un projet qui vise à aller vers les jeunes afin de les sensibiliser et de leur parler des enjeux de la violence et de la sécurité;
- la mise en oeuvre d'une quinzaine de projets de sensibilisation, de prévention et d'intervention par les partenaires communautaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA24 13 0240 en date du 4 novembre 2024 (1248717028) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 130 000 \$ au Centre Horizon Carrière pour le projet « Intervention auprès des jeunes », relativement au projet « Maillage », dans le cadre du « Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture » du ministère de la Sécurité publique pour les années 2024, 2025 et 2026.

- Résolution numéro CA24 13 0209 en date du 7 octobre 2024 (1240391007) - Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 58 431,28 \$, aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement au projet « Maillage » dans le cadre du « Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture » du ministère de la Sécurité publique pour l'année 2024.
- Résolution numéro CA24 13 0191 en date du 3 septembre 2024 (1243574008) - Demander au comité exécutif, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 300 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, pour les exercices financiers 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, dans le cadre du « Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture ».
- Résolution numéro CA24 13 0040 en date du lundi 4 mars 2024 (1248317001) - Autoriser le dépôt du projet « Maillage » dans le cadre du « Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture » du ministère de la Sécurité publique.

DESCRIPTION

Les effets ultimes recherchés par la mise en œuvre du projet « Maillage » sont la réduction de la violence commise et subie chez les jeunes, la réduction de la délinquance et des comportements à risque, de même que l'augmentation du sentiment de sécurité. Des indicateurs de résultats ont été définis pour permettre d'évaluer les projets et de mesurer l'avancement et le succès du projet, en plus des indicateurs propres à chacun des projets, selon leurs caractéristiques spécifiques.

Le projet « Maillage » se décline en 2 volets :

Volet 1 : Intervenant psychosocial

- Intervention psychosociale pour le pôle communautaire de l'arrondissement et particulièrement la bibliothèque;

Volet 2 : Prévention par des activités

- Développement et le déploiement d'une programmation concertée d'activités adaptées dans les domaines des sports, de l'art et de la culture.

Le présent dossier cible le Volet 2 et concerne le développement et le déploiement d'une programmation concertée d'activités adaptées dans les domaines des sports, de l'art et de la culture.

Volet 2 : Prévention par les activités

Intervenir par l'art, la culture et le sport passe par le développement et le déploiement concertés d'une programmation commune d'activités avec les organismes œuvrant dans des domaines liés à différents métiers de l'artisanat, tels que : la couture, la sérigraphie, la confiserie, la joaillerie, les nouvelles technologies, la savonnerie, la création de zones ou qui sont spécialisés dans différentes formes d'expression artistique telles que : l'écriture, la musique, la peinture et la danse;

· Organiser des tournois de basketball, de soccer, de patinage artistique, de boxe, etc. Après analyse des projets de 2024, quatre projets ont été retenus pour leurs retombées positives auprès de la clientèle adolescente. Pour l'année 2025, quatre organismes signeront la convention d'aide financière pour quatre projets, dans le but d'établir l'encadrement du soutien que la Ville apporte à chaque organisme pour la réalisation de chaque projet, selon le détail ci-après :

· **Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion (013)** : « Confiance et résilience : Déjouer la violence par l'action! ». Les jeunes seront invités à participer à divers ateliers pour découvrir leurs intérêts et développer leur autonomie dans le but de contribuer à la vie familiale et à la population. La variété des ateliers va permettre aux jeunes d'explorer différentes disciplines et loisirs aussi dans le but de développer les habiletés entrepreneuriales et de prévenir la délinquance chez les jeunes de 14 à 17 ans plus particulièrement.

· **Club Basketball St-Léonard (022)** : « Espaces Évasion - lieux jeunesse de socialisation pour filles et garçons ». Le projet cible les jeunes filles de 14 à 17 ans de Saint-Léonard à risque de commettre ou subir des actes répréhensibles, de violence, ou de délinquance, afin de favoriser la création de liens authentiques dans un espace sécuritaire. L'accès sera libre sur place à toute fille désirant s'occuper positivement et faire de nouvelles connaissances dans un espace sécuritaire. Les ateliers de soins corporels serviront de vecteur d'échange et de socialisation, tout en promouvant les valeurs entrepreneuriales.

· **Nature-Action Québec inc. (101)** : « Atelier Éco-créateurs ». Les jeunes pourront profiter des outils, matériaux et autres ressources de l'atelier Éco-créateurs lorsqu'il est ouvert, sous la supervision d'un agent de sensibilisation de l'Écoquartier de Saint-Léonard. L'atelier comprendra trois stations de travail principales, chacune équipée des outils nécessaires pour

des activités spécifiques. L'objectif du projet est aussi d'initier les jeunes aux valeurs entrepreneuriales pour prévenir la délinquance chez les jeunes.

· **Compagnie Théâtre Créole (077)** : « ART-seulement ». Cette édition cible les jeunes filles pour les initier à un club de lecture, qui sera comme un prétexte pour créer un réseau solide ou elles vont participer à des discussions et des jeux fictifs sur le harcèlement, pour ensuite les amener tranquillement vers l'écriture à travers l'accompagnement de l'animatrice qui est à la fois une formatrice en théâtre, mais aussi experte en slam (forme de poésie libre et orale qui est rythmée). Chaque semaine, la discussion sera orientée sur des textes choisis en lien avec le thème de l'harcèlement, de la richesse, de la confiance en soi et autres enjeux que les jeunes filles doivent faire face au cours de leur adolescence. Ces ateliers utilisent les arts de la scène, la dramaturgie et surtout à l'écriture poétique comme outil d'expression de leur mal être.

La description de chaque projet des organismes est jointe comme Annexe 1 aux projets de convention de contribution financière.

Au moment de la rédaction du présent dossier, des validations ont été faites à l'effet que les organismes Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion, Club Basketball St-Léonard, Nature-Action Québec inc. et Compagnie Théâtre Créole ne sont pas inscrits sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office de la langue française.

JUSTIFICATION

Ces activités deviennent un moyen d'entrer en contact avec les jeunes ciblés et de créer un lien de confiance avec eux afin qu'ils bénéficient de modèles positifs et d'interventions individualisées qui répondent à leurs besoins.

Le projet « Maillage » de l'arrondissement veut agir auprès de jeunes en situation de vulnérabilité à la délinquance ou susceptibles de s'engager dans un parcours délinquant en contrant l'émergence ou l'aggravation de leurs problématiques, et ce, sans les stigmatiser.

Le but du projet d'intervention par les arts, la culture et les sports s'adresse à des adolescents et adolescentes afin de :

- développer des facteurs de protection afin de prévenir ou d'atténuer les problématiques liées à la délinquance sur un territoire circonscrit;
- intégrer des participants à la société;
- s'approprier le sport, les arts et la culture;
- s'approprier de façon positive l'espace public;
- renforcer la capacité d'agir des personnes et des milieux;
- transférer les habiletés vers différentes sphères de la vie quotidienne;
- créer ou renforcer des partenariats.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante

Objectif : Favoriser un climat social harmonieux, solidaire et sécuritaire

Stratégie 11 : Mettre en œuvre la planification globale et concertée visant à améliorer la perception de sécurité de la population

Action 28 : Concrétiser les changements souhaités inscrits dans la Planification stratégique en sécurité urbaine de l'arrondissement

Action 29 : Accroître et maintenir la collaboration entre les ressources policières et communautaires, les intervenants jeunesse, le milieu communautaire et l'arrondissement

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2022-2030

Ce dossier s'inscrit également dans le changement 1 du plan : Des espaces extérieurs inclusifs

Développer et aménager des milieux de vie et des espaces sécuritaires, accessibles, inclusifs et durables dans lesquels toutes les citoyennes et tous les citoyens pourront utiliser pleinement les ressources (activités, services, etc.) qui sont disponibles dans leur quartier.

Action 1.6 : Renforcer la sécurité dans la collectivité.

Stratégie : Développement d'un programme de travail sur les enjeux jeunesse et de sécurité.

Ce projet s'inscrit aussi dans le cadre de la planification stratégique en sécurité urbaine de l'arrondissement, dans la réalisation des trois stratégies et des six actions définies dans l'axe 1 transversale ainsi que dans l'axe 2 les établissements scolaires et les alentours.

- développer et poursuivre la mise en œuvre de programmes d'intervention et de prévention afin d'améliorer le sentiment de sécurité chez la population léonardoise;
- renforcer la cohabitation sociale et le sentiment de sécurité dans les différents espaces;
- renforcer et mieux coordonner les services et le référencement entre les partenaires.

Lors de la rencontre du 10 février 2025, les membres de la Commission permanente du développement social, des loisirs, de la culture, de la diversité et de l'inclusion ont recommandé d'approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 47 117,94 \$, aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement au projet « Maillage » dans le cadre du « Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture » du ministère de la Sécurité publique pour l'année 2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense pour accorder l'aide financière sera entièrement assumée par l'arrondissement, suite à la modification du budget approuvée par la résolution du comité exécutif adoptée le 3 septembre dernier en lien avec l'entente signée le 8 juillet 2024 entre l'arrondissement de Saint-Léonard et le ministère de la Sécurité publique.

La somme nécessaire à ce dossier, soit 47 117,94 \$ est prévue au budget de l'arrondissement.

Entité	Source	Centre Responsabilité	Activité	Objet	Sous-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
2432	0014000	305145	05803	61900	016491	0000	005004	0000	00000	00000

Le détail des informations financières est présenté sous l'intervention de la Direction des services administratifs.

Le soutien financier que la Ville souhaite accorder à ces organismes est détaillé comme suit :

ORGANISMES	PROJETS	AIDE FINANCIÈRE
Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion	Confiance et résilience : Déjouer la violence par l'action!	8 160,00 \$
Compagnie Théâtre Créole	ART-seulement	9 400,00 \$
Nature-Action Québec inc.	Atelier Éco-créateurs	12 004,34 \$

Club basketball St-Léonard	Espaces Évasion - lieux jeunesses de socialisation pour filles et garçons	17 553,60 \$
TOTAL :		47 117,94 \$

La balance de la subvention de 100 000 \$ relative au PPDSAC, soit 52 874, 50 \$ est déjà octroyée au Centre Horizon carrière pour le projet « Intervention auprès des jeunes » ciblé par le volet 1 : Intervenant psychosocial.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet « Maillage » : L'intervention par les arts, la culture et les sports s'adresse à des jeunes âgés de 12 à 18 ans en situation de vulnérabilité et à risque de délinquance, permettra à l'arrondissement de réaliser des projets mieux adaptés aux besoins des citoyennes et citoyens ainsi que des organismes. Le contexte de la crise de la COVID-19 a grandement affecté les jeunes du territoire et a exacerbé les problématiques qui les touchent. Il est impératif d'agir et d'approfondir les interventions préventives auprès de cette clientèle, améliorer les connaissances des acteurs locaux et d'outiller ces derniers sans plus tarder.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité de l'arrondissement, en annexe 2 des conventions d'aide financières.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Date de fin des conventions : 31 décembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Marie-Christine JALBERT-GERVAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Paula LEBRASSEUR, Saint-Léonard

Lecture :

Paula LEBRASSEUR, 10 février 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carl POULIN
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-10

Hugo A BÉLANGER
chef de section - développement
communautaire et social (arr.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Christine PINARD
Directrice Culture - Loisirs et Bâtiments
(arrondissement)



Dossier # : 1258717001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière totalisant 17 250 \$ aux clubs de l'âge d'or de l'arrondissement afin de les soutenir dans l'organisation d'activités pour briser l'isolement social des aînés pour l'année 2025.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière totalisant 17 250 \$ aux clubs de l'âge d'or de l'arrondissement afin de les soutenir dans l'organisation d'activités pour briser l'isolement social des aînés pour l'année 2025. Cette somme est répartie comme suit :

ORGANISME	AIDE FINANCIÈRE 2025
Club d'âge d'or du parc Hébert	675 \$
Club de l'âge d'or Arcobaleno	675 \$
Club de l'âge d'or Le Molisane	675 \$
Club de l'âge d'or Sacra Famiglia	675 \$
Club de l'âge d'or Saint-Léonard Pie-XII	675 \$
Club de l'âge d'or parc Coubertin	725 \$
Club de l'âge d'or Pirandello Maschile	725 \$
Club de l'âge d'or Sainte-Angèle	725 \$
Club de l'âge d'or San Giuseppe	725 \$
Club de l'âge d'or 2000	820 \$
Club social et culturel des jeunes de Ladauversière inc.	840 \$
Club de l'âge d'or Foglio Verde	920 \$
Club de l'âge d'or l'Esperanza	1 000 \$
Club de l'âge d'or IL Risveglio	1 005 \$

Club de l'âge d'or Nuova-Forza	1 100 \$
Club de l'âge d'or Garibaldi	1 180 \$
Cercle du 3e âge Ste-Angèle inc.	1 270 \$
Club d'âge d'or parc Delorme	2 840 \$
TOTAL :	17 250 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Olivier LONGPRÉ **Le** 2025-02-21 11:22

Signataire :

Olivier LONGPRÉ

directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement
Saint-Léonard , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1258717001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière totalisant 17 250 \$ aux clubs de l'âge d'or de l'arrondissement afin de les soutenir dans l'organisation d'activités pour briser l'isolement social des aînés pour l'année 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Léonard soutient les clubs de l'âge d'or sur son territoire en fournissant des ressources afin d'offrir une programmation de loisirs adaptée à la clientèle aînée du territoire. Cette contribution financière s'adresse aux organismes reconnus selon la Politique de reconnaissance et guide de référence et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Saint-Léonard et dont la programmation régulière concerne exclusivement la clientèle aînée : les clubs de l'âge d'or. Cette contribution annuelle est octroyée afin de soutenir l'offre de services des organismes à la clientèle aînée de l'arrondissement.

En plus de signer la convention avant de recevoir l'aide financière, à la fin de chaque année, l'organisme doit remplir le formulaire de justification des dépenses remis par la Direction de la culture, des loisirs et des bâtiments et y détailler les activités réalisées dans le cadre de cette contribution financière. Les activités des organismes en contrepartie de l'aide financière de l'arrondissement sont détaillées à l'Annexe 1 de chaque convention et peuvent consister en des sorties, fêtes annuelles, bocce, bingo, pétanque, cours de danse, chant, danses folkloriques, activité de bridge, jeux de cartes, jeux de société, cours de conditionnement physique, activité de quilles et jeu de palet, sensibilisation et information de la clientèle aînée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

· Résolution numéro CA24 13 0065 en date du 2 avril 2024 (1238717032) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière totalisant 17 495 \$ aux clubs de l'âge d'or de l'arrondissement afin de les soutenir dans l'organisation d'activités pour briser l'isolement social des aînés pour l'année 2024.

- Résolution numéro CA23 13 0010 en date du 6 février 2023 (1238717001) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière totalisant 13 594 \$ aux clubs de l'âge d'or de l'arrondissement afin de les soutenir dans l'organisation d'activités pour briser l'isolement social des aînés pour l'année 2023.

DESCRIPTION

Cette année, dans le cadre de sa contribution financière aux clubs d'âge d'or, l'arrondissement procédera comme l'année passée à un financement global à deux volets. Le premier volet, objet du présent sommaire décisionnel, concerne la contribution financière annuelle octroyée chaque année aux clubs de l'âge d'or pour soutenir leurs activités pour briser l'isolement social. Le deuxième volet, vise à soutenir des projets spéciaux pour permettre la mise en place de nouvelles activités de loisirs, intérieures ou extérieures, initiées par les clubs ou en collaboration avec d'autres organismes et activités éducatives ou de sensibilisation qui s'adressent aux aînés. Ce volet fera l'objet d'un autre sommaire décisionnel à la suite d'un appel à projets pour des événements spéciaux non exclusifs dans les prochains mois.

Volet 1 : Activités pour briser l'isolement social

Chaque année, les clubs de l'âge d'or doivent remettre à l'arrondissement la liste de leurs membres. La contribution financière que l'arrondissement donne à ces organismes pour financer leurs activités régulières est revue annuellement en tenant compte du nombre de membres résidents de Saint-Léonard inscrits dans les clubs de l'âge d'or. Cette contribution doit être utilisée afin de soutenir l'offre de service des clubs d'âge d'or.

Le montant octroyé par participant est déterminé chaque année après réception et vérification des listes des membres et se calcule comme suit : budget de l'arrondissement pour ce soutien divisé par le nombre de participants résidant à l'arrondissement de Saint-Léonard.

En 2024, l'arrondissement avait bonifié le montant qu'il octroi par membre résident de Saint-Léonard de 4 \$ à 5 \$. L'aide financière allouée à un club est le résultat du montant par membre multiplié par le nombre de membres. Tous les clubs n'ayant pas le même nombre de membres, baser uniquement le calcul de l'aide financière sur le montant par membre multiplié par le nombre de membres, créerait trop de disparité. Pour que cette aide financière profite à tous les clubs, des montants minimums sont prévus comme suit :

- 550 \$ est octroyé aux clubs de moins de 100 membres résidents de Saint-Léonard. Ce montant minimum et fixe de 550 \$ a été décidé pour ne pas pénaliser les clubs ayant moins de 100 membres résidents de Saint-Léonard et leur permettre d'offrir une programmation de loisirs adaptée à leurs membres.
- 600 \$ est octroyé aux clubs de 100 à 130 membres résidents de Saint-Léonard. Toujours dans le souci de ne pas pénaliser les clubs n'ayant qu'entre 100 et 130 membres résidents de Saint-Léonard et pour soutenir leurs offres de services aux aînées, il a été décidé de ce montant minimum et fixe de 600 \$ aux clubs en question.
- Pour les clubs ayant plus de 130 résidents de Saint-Léonard un montant de 5 \$ par membre sera octroyé.

L'arrondissement n'offrant plus de services d'impression aux clubs en raison de la fermeture de l'imprimerie, un montant récurrent de 125 \$ est également octroyé à chacun d'eux comme contribution financière pour soutien à l'impression. Ce montant s'ajoute à l'aide financière initiale allouée à chaque club afin de soutenir leurs offres de services.

En plus de fournir annuellement la liste des membres inscrits, les clubs devront remettre le bilan des activités pour lesquelles le montant octroyé a été déboursé. L'octroi futur d'une nouvelle contribution pour le volet des activités pour briser l'isolement sera conditionnel à la remise du bilan après activités et de la liste de membres selon l'échéancier établi.

Pour l'année 2025, 18 clubs signeront la convention d'aide financière dans le but d'établir l'encadrement du soutien que l'arrondissement apporte à chaque club. La liste des activités que chaque club s'engage à offrir en contrepartie de l'aide financière est incluse dans chacune des descriptions de projet à l'annexe 1 de la convention.

ORGANISMES - CLUB DE L'ÂGE D'OR AIDE FINANCIÈRE 2025

Clubs de l'âge d'or	Contribution financière pour activités	Contribution financière soutien à l'impression	Total contribution 2025 par club
Club de l'âge d'or Arcobaleno	550 \$	125 \$	675 \$
Club d'âge d'or du Parc Hébert	550 \$	125 \$	675 \$
Club de l'âge d'or Le Molisane	550 \$	125 \$	675 \$
Club de l'âge d'or Sacra Famiglia	550 \$	125 \$	675 \$
Club de l'âge Saint-Léonard Pie-XII	550 \$	125 \$	675 \$
Club de l'âge d'or Parc Coubertin	600 \$	125 \$	725 \$
Club de l'âge d'or Pirandello Maschile	600 \$	125 \$	725 \$
Club de l'âge d'or San Giuseppe	600 \$	125 \$	725 \$
Club de l'âge d'or Sainte-Angèle	600 \$	125 \$	725 \$
Club de l'âge d'or 2000	695 \$	125 \$	820 \$
Club social et culturel des jeunes de Ladauversière inc.	715 \$	125 \$	840 \$
Club de l'âge d'or Foglio Verde	795 \$	125 \$	920 \$
Club de l'âge d'or l'Espérance	875 \$	125 \$	1 000 \$
Club de l'âge d'or Il Risveglio	880 \$	125 \$	1 005 \$
Club de l'âge d'or Nuova-Forza	975 \$	125 \$	1 100 \$
Club de l'âge d'or Garibaldi	1 055 \$	125 \$	1 180 \$
Cercle du 3e âge Ste-Angèle inc.	1 145 \$	125 \$	1 270 \$
Club d'âge d'or Parc Delorme	2 715 \$	125 \$	2 840 \$
TOTAL CONTRIBUTION 2025	15 000 \$	2 250 \$	17 250 \$

Une reddition de compte détaillant les dépenses des organismes en lien avec leur contribution financière devra être fournie à l'arrondissement.

Au moment de la rédaction du présent dossier, des validations sont faites à l'effet que les organismes ne sont pas inscrits sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office de la langue française.

JUSTIFICATION

Les contributions financières permettront la tenue d'activités sociales et récréatives pour les aînés membres des clubs de l'âge d'or reconnus de l'arrondissement de Saint-Léonard.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : offrir une expérience citoyenne inspirante

:

Objectif : Favoriser un climat social harmonieux, solidaire et sécuritaire

Stratégie 9 : Valoriser la diversité dans l'ensemble des activités de l'arrondissement

Action 26 : Favoriser la diversité et l'inclusion de toute la population lors des activités de participation citoyenne

Lors de la rencontre du 10 février 2025, les membres de la Commission permanente du développement social, des loisirs, de la culture, de la diversité et de l'inclusion ont recommandé d'approuver le projet de convention et accorder une aide financière totalisant 17 250 \$ aux clubs de l'âge d'or de l'arrondissement afin de les soutenir dans l'organisation d'activités pour briser l'isolement social des aînés pour l'année 2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 17 250 \$ est imputable au poste budgétaire suivant :
2432.0010000.305122.05803.61900.016491.0000.000000.00000.00000.00000

Le numéro de la demande d'achat pour cette aide financière est indiqué dans l'intervention de la Direction des services administratifs.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier répond à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin de la convention : 31 décembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Marie-Christine JALBERT-GERVAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anku Mawuna TATRABOR
Agent de développement d'activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-11

Alyson FRANCILLON
Chef de division Sports et Loisirs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Christine PINARD
Directrice de la culture, des loisirs et des
bâtiments



Dossier # : 1258717002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 7 500 \$ au Club du bonheur de Saint-Léonard afin de le soutenir dans l'organisation et l'animation de ses activités récréatives pour l'année 2025.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 7 500 \$ au Club du bonheur de Saint-Léonard afin de le soutenir dans l'organisation et l'animation de ses activités récréatives pour l'année 2025.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-02-20 14:09

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258717002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 7 500 \$ au Club du bonheur de Saint-Léonard afin de le soutenir dans l'organisation et l'animation de ses activités récréatives pour l'année 2025.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Saint-Léonard considère que la participation active des organismes communautaires a toujours été un pilier important pour les services à sa population, d'autant plus que l'arrondissement reconnaît l'importance des exigences que peut nécessiter une clientèle ayant des besoins particuliers, comme celle desservie par le Club du bonheur de Saint-Léonard. Le Club du bonheur de Saint-Léonard organise des activités destinées à des personnes ayant un handicap intellectuel ou physique.

Dans l'optique de favoriser la mission de cet organisme, il est convenu, qu'à l'occasion, l'arrondissement peut offrir un soutien financier. C'est dans cette perspective que l'arrondissement souhaite soutenir les initiatives mises en place par le Club du bonheur de Saint-Léonard concernant l'accessibilité universelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA24 13 0008 en date du 5 février 2024 (1236672001) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 7 500 \$ au Club du bonheur de Saint-Léonard afin de le soutenir dans l'organisation et l'animation de ses activités récréatives pour l'année 2024.

- Résolution numéro CA23 13 0011 en date du 6 février 2023 (1238717002) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 7 000 \$ au Club du bonheur de Saint-Léonard afin de le soutenir dans l'organisation et l'animation de ses activités récréatives pour l'année 2023.

DESCRIPTION

Le Club du bonheur de Saint-Léonard organise des activités destinées à une clientèle ayant des limitations fonctionnelles. La programmation du Club du bonheur de Saint-Léonard, destinée aux adultes, se déroule sur 35 semaines le dimanche, de 13 h 30 à 17 h 00, au pavillon Wilfrid-Bastien. En moyenne, 25 à 30 personnes participent aux activités. Il y a des animateurs spécialisés pour animer des activités avec une telle clientèle, qui planifient des activités récréatives, artistiques et de même que des sorties à l'occasion. Ces activités permettent d'améliorer la motricité et favoriser la socialisation des participants qui vivent avec une limitation fonctionnelle. Ainsi, il est nécessaire, pour assurer le bon déroulement de ces activités, que la clientèle ait un accompagnement personnalisé, donc il faut que les bénévoles soient bien formés et encadrés.

Pour l'année 2024, l'arrondissement avait alloué la somme de 7 500 \$, une augmentation de 500 \$ par rapport aux années précédentes, à cet organisme en guise de soutien pour les frais d'encadrement et d'animation et pour palier aux augmentations des taux horaires des intervenants. En 2025, l'arrondissement souhaite accorder le même montant à l'organisme.

Pour l'année 2025, le Club du bonheur de Saint-Léonard signera la convention d'aide financière dans le but d'établir l'encadrement du soutien que la Ville lui apporte pour la réalisation de son Projet.

Au moment de la rédaction du présent dossier, des validations sont faites à l'effet que l'organisme n'est pas inscrit sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office de la langue française.

JUSTIFICATION

Le loisir organisé est considéré comme un indicateur fiable du niveau de qualité de vie qu'une collectivité peut offrir à ses membres. Ainsi, l'apport bénéfique du loisir public sur le bien-être d'une communauté et l'ensemble de ses membres est maintenant reconnu. Les personnes ayant une limitation fonctionnelle sont aussi des citoyens à part entière qui ont le droit et le besoin de participer à des activités de loisir dans leur milieu de vie. La Direction de la culture, des loisirs et des bâtiments travaille de concert avec l'organisme afin de le soutenir et de suggérer des pistes d'action pour consolider l'offre de service offert à cette clientèle. C'est donc dans cette perspective que l'arrondissement veut soutenir les initiatives mises en place par les organismes engagés dans des actions d'accessibilité universelle.

La contribution d'un montant de 7 500 \$ aidera l'organisme à déboursier les frais d'encadrement et d'animation.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : offrir une expérience citoyenne inspirante

Objectif : Favoriser un climat social harmonieux, solidaire et sécuritaire

Stratégie 9 : Valoriser la diversité dans l'ensemble des activités de l'arrondissement

Action 26 : Favoriser la diversité et l'inclusion de toute la population lors des activités de participation citoyenne

Lors de la rencontre du 10 février 2025, les membres de la Commission permanente du développement social, des loisirs, de la culture, de la diversité et de l'inclusion ont recommandé d'approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 7 500 \$ au Club du bonheur de Saint-Léonard afin de le soutenir dans l'organisation et l'animation de ses activités récréatives pour l'année 2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit du versement d'une contribution financière d'un montant de 7 500 \$ par l'arrondissement à l'organisme Club du bonheur de Saint-Léonard.

Poste budgétaire :

2432	0010000	305122	05803	61900	016491	0	0	0	0	0
------	---------	--------	-------	-------	--------	---	---	---	---	---

Le numéro de la demande d'achat pour cette aide financière est indiqué dans l'intervention de la Direction des services administratifs.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin de la convention : 31 décembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Marie-Christine JALBERT-GERVAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine GRONDIN
Agente de développement d'activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Alyson FRANCILLON
Chef de division des sports, des loisirs

Le : 2025-02-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Christine PINARD
Directrice de la Culture, des Loisirs et des
Bâtiments



Dossier # : 1259956002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 décembre 2024.

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 décembre 2024.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-02-06 09:12

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259956002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 décembre 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 décembre 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt des rapports suivants :

- Liste des bons de commande approuvés sans résolution pour le mois de décembre 2024;
- Liste des factures non associées à un bon de commande par Direction pour le mois de décembre 2024;
- Liste des virements budgétaires pour le mois de décembre 2024.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à se conformer à l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

IMPACT(S) MAJEUR(S)**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119);
Article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);
Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte LALIBERTÉ
Agente de gestion des ressources

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-05

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS
Cheffe de division ressources financières,
matérielles et informationnelles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie DEVOST
Directrice des services administratifs



Dossier # : 1259956003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 janvier 2025.

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 janvier 2025.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-02-06 09:14

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259956003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 janvier 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 janvier 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt des rapports suivants :

- Liste des bons de commande approuvés sans résolution pour le mois de janvier 2025;
- Liste des factures non associées à un bon de commande par Direction pour le mois de janvier 2025;
- Liste des virements budgétaires pour le mois de janvier 2025.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à se conformer à l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

IMPACT(S) MAJEUR(S)**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119);
Article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);
Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte LALIBERTÉ
Agente de gestion des ressources

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-05

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS
Cheffe de division ressources financières,
matérielles et informationnelles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie DEVOST
Directrice des services administratifs



Dossier # : 1257335003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 janvier 2025.

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 janvier 2025.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-02-04 15:08

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257335003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 janvier 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Selon l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, un rapport doit être fait au conseil d'arrondissement des décisions déléguées prises en matière de gestion de personnel en vertu du règlement de délégation de pouvoirs.

Il est demandé au conseil d'arrondissement de prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines prises durant la période du 1er au 31 janvier 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt du rapport suivant :

- Liste des mouvements de personnel approuvés pour le mois de janvier 2025.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à se conformer à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

IMPACT(S) MAJEUR(S)**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andréa SCOLA
Cheffe de division - ressources humaines
(arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Julie DEVOST
Directrice des services administratifs

Le : 2025-02-03



Dossier # : 1254871001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro 2294 intitulé : Règlement sur les usages conditionnels.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter le règlement numéro 2294 intitulé : Règlement sur les usages conditionnels.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-02-20 14:09

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1254871001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro 2294 intitulé : Règlement sur les usages conditionnels.

CONTENU

CONTEXTE

En 2021, l'arrondissement a entamé une démarche visant à effectuer une refonte complète de son Règlement de zonage en vigueur (numéro 1886) qui comprend également les dispositions relatives au plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.). Parallèlement à cette démarche, dont le processus d'adoption se répartit en plusieurs phases, l'arrondissement souhaite adopter un nouveau règlement sur les usages conditionnels. Tel que mentionné dans le Guide de la prise de décision en urbanisme du Gouvernement du Québec, « la technique des usages conditionnels introduit une souplesse dans la réglementation qui permet d'implanter, à la suite d'une procédure d'évaluation, des usages acceptables pour la population et compatibles avec le milieu sans qu'il soit nécessaire de modifier la réglementation à chaque fois ». En résumé, cet outil constitue un complément à la réglementation de zonage en permettant au conseil d'arrondissement d'autoriser ou de refuser, certains types d'usages, dans des zones prévues à cet effet et sur la base de critères d'évaluation.

Plus précisément, l'arrondissement souhaite encadrer, dans son règlement sur les usages conditionnels, les usages suivants :

- l'urbanisme transitoire (occupation événementielle);
- les lieux de culte;
- les lieux de retour pour la consigne élargie.

Urbanisme transitoire

L'urbanisme transitoire, dont l'occupation événementielle peut faire partie, est une façon de valoriser autrement des espaces vacants ou délaissés, autant des bâtiments que des terrains. C'est une initiative qui vise à réactiver la vie locale de façon provisoire, et ce, lorsque l'usage du site n'est pas encore déterminé ou que le projet urbain ou immobilier tarde à se réaliser. Ce cadre vise à mobiliser des acteurs et actrices du milieu dans des opérations dynamiques et concrètes visant à redonner une nouvelle vie à des lieux sous-utilisés. Par leur caractère transitoire, ces formes d'occupation permettent de définir de manière progressive et évolutive la vocation pérenne de lieux qui retrouvent ainsi un sens et un usage actualisés.

Enjeux réglementaires

Au niveau du Règlement de zonage numéro 1886, les usages temporaires ne sont pas

autorisés (ex. : cinéma plein-air - marché public éphémère - jardin collectif saisonnier - certaines activités culturelles...). Le zonage, comme outil réglementaire, vise à établir les usages pérennes autorisés sur le territoire par zone. Il est moins adapté pour encadrer des usages éphémères et transitoires, bien que ce type d'usages puisse être souhaitable dans plusieurs situations, d'où la pertinence de les encadrer par usages conditionnels.

Lieux de culte

Bien que l'usage lieu de culte est autorisé dans le règlement de zonage, principalement dans le secteur industriel, le règlement sur les usages conditionnels permettrait de régulariser des lieux de culte établis ailleurs sur le territoire, sous réserve de critères d'évaluation, tout en assurant un contrôle sur l'intégration harmonieuse de l'usage dans son milieu d'insertion.

Lieux de retour pour la consigne élargie

Dans le cadre du déploiement de la future consigne élargie visant tous les contenants de boissons prêtes à boire de 100 millilitres à 2 litres, le Règlement visant l'élaboration, la mise en œuvre et le soutien financier d'un système de consigne de certains contenants prévoit l'entrée en vigueur du système de consigne modernisé en deux phases :

- phase 1 (depuis le 1er novembre 2023) : Assujettissement des contenants de bière et de boissons gazeuses qui sont déjà consignés et ajout de tous les autres contenants d'aluminium (canette de cidre, de jus ou d'eau pétillante, etc.);
- phase 2 (à partir du 1er mars 2025) : Assujettissement des autres contenants nouvellement visés par la consigne (verre, plastique, contenants multicouches).

Par l'entremise de l'organisme Consignation, l'Association québécoise de récupération des contenants de boissons (AQRCB) est l'organisme désigné pour gérer le futur système de consigne, dont le déploiement d'un réseau d'au moins 1 200 lieux de retour à partir du 1er novembre 2023, mais qui doit augmenter à au moins 1 500 lieux de retour à partir de mars 2025. En fonction du règlement provincial, les lieux de retour doivent être installés à une certaine distance des lieux de vente et de fabrication des contenants.

Sur le territoire montréalais, l'objectif est fixé à un lieu de retour par 15 000 habitants. Ainsi, pour atteindre l'objectif, l'arrondissement de Saint-Léonard pourrait compter entre cinq et dix lieux de retour pour contenants sur son territoire. Ces lieux pourront se retrouver chez les détaillants ou encore dans des bâtiments distincts ayant pignon sur rue. Pour le moment, l'AQRCB prévoit d'implanter trois lieux de retour distincts sur le territoire de l'arrondissement. Par contre, de tels usages ne sont pas autorisés dans le Règlement de zonage numéro 1886, ni dans le projet particulier PPCMOI 2016-02/H06-10 (résolution CA17 13 0191) applicables sur le territoire de l'arrondissement.

Toutefois, selon l'article 53.31.0.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) : « le conseil d'une municipalité locale peut, par règlement, malgré toute réglementation applicable et aux conditions qu'il impose, permettre l'octroi de permis pour l'utilisation de terrains ou la construction, la modification ou l'occupation de bâtiments afin de permettre l'établissement ou le maintien des installations requises pour assurer le retour de contenants consignés ». Ainsi le *Règlement autorisant la transformation et l'occupation des parties de bâtiments situées aux 6862, rue Jarry Est, 8550, boulevard Viau et 9476, boulevard Lacordaire, aux fins de l'exercice de l'usage « lieu de retour » en vue de permettre l'établissement et le maintien des installations requises pour assurer le retour de contenants consignés* (25-002), entré en vigueur le 28 janvier 2025, a permis d'autoriser les trois premiers lieux de retour pour contenants consignés sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard.

En ce qui concerne les prochaines demandes, l'arrondissement prévoit les analyser par l'entremise du nouveau règlement sur les usages conditionnels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise ainsi l'adoption d'un nouveau règlement sur les usages conditionnels.

Ce nouveau règlement est divisé en 7 sections:

- SECTION 1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES;
- SECTION 2 : DISPOSITIONS ADMINISTRATIVE ET PÉNALE;
- SECTION 3 : PROCÉDURE D'ANALYSE ET D'APPROBATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE CONDITIONNEL;
- SECTION 4 : USAGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE CONDITIONNEL ET CRITÈRES GÉNÉRAUX;
- SECTION 5 : ÉVALUATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL « OCCUPATION ÉVÉNEMENTIELLE »;
- SECTION 6 : ÉVALUATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL « LIEU DE CULTE »;
- SECTION 7 : ÉVALUATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL « LIEU DE RETOUR POUR CONTENANTS CONSIGNÉS ».

Le règlement comprend, également, les annexes suivantes, lesquelles permettent d'identifier les zones dans lesquelles une demande d'autorisation d'usage est recevable :

- ANNEXE A : ZONES ADMISSIBLES POUR UNE DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL « OCCUPATION ÉVÉNEMENTIELLE »
- ANNEXE B : ZONES ADMISSIBLES POUR UNE DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL « LIEU DE CULTE »
- ANNEXE C : ZONES ADMISSIBLES POUR UNE DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL « LIEU DE RETOUR POUR CONTENANTS CONSIGNÉS »

Résumé des chapitres

SECTION 1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

Cette section comprend les définitions.

SECTION 2 : DISPOSITIONS ADMINISTRATIVE ET PÉNALE

Cette section comprend les dispositions pénales associées à une contravention au règlement.

SECTION 3 : PROCÉDURE D'ANALYSE ET D'APPROBATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE CONDITIONNEL

Cette section comprend la procédure de dépôt d'une demande d'autorisation d'usage, les renseignements et documents devant accompagner une telle demande, les dispositions de révocation et de maintien d'une autorisation d'usage dans le temps, ainsi que les étapes requises pour le traitement d'une demande.

SECTION 4 : USAGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE CONDITIONNEL ET CRITÈRES GÉNÉRAUX

Cette section dresse une liste des usages pouvant faire l'objet d'une demande d'autorisation d'usages. À cet effet, une demande peut être déposée pour les usages suivants :

- occupation événementielle;
- lieu de culte;

- lieu de retour.

Critères généraux

Elle comprend également une série de critères généraux qui s'appliquent à toute demande d'autorisation telle que le respect du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Ces critères généraux s'ajoutent aux critères spécifiques des sections 5 à 7.

SECTION 5 : ÉVALUATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL « OCCUPATION ÉVÉNEMENTIELLE »

Cette section comprend les conditions ainsi que les critères spécifiques s'appliquant à une demande d'usage conditionnel pour une « occupation événementielle ». Les zones dans lesquelles une telle demande peut être déposée y sont également énumérées. Une demande pour une occupation événementielle peut être déposée dans toutes les zones du PPU Jean-Talon Est, ainsi que dans les zones bordant la rue Jean-Talon, à l'est du boulevard Lacordaire.

SECTION 6 : ÉVALUATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL « LIEU DE CULTE »

Cette section comprend les conditions ainsi que les critères spécifiques s'appliquant à une demande d'usage conditionnel pour un « lieu de culte ». Les zones dans lesquelles une telle demande peut être déposée y sont également énumérées. Les zones dans lesquelles une demande d'usages conditionnel pour un lieu de culte correspondent à des zones où des lieux de culte sont en activité sans certificat d'autorisation d'usage. L'arrondissement souhaite donner la possibilité à ces établissements de régulariser leur occupation et ce, sous réserve d'une démarche d'évaluation préalable.

SECTION 7 : ÉVALUATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL « LIEU DE RETOUR POUR CONTENANTS CONSIGNÉS »

Cette section comprend les conditions ainsi que les critères spécifiques s'appliquant à une demande d'usage conditionnel pour un « lieu de retour pour contenants consignés ». Les zones dans lesquelles une telle demande peut être déposée y sont également énumérées. Les zones dans lesquelles une demande pour un lieu de retour pour contenants consignés peut être déposée correspondent à des zones permettant un usage commercial de grande surface et/ou industriel léger, tout en étant à une distance raisonnable des secteurs résidentiels.

JUSTIFICATION

Le présent règlement, dans son ensemble, répond à plusieurs objectifs contenus dans différents documents de référence et de planification.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Le règlement sur les usages conditionnels proposé s'inscrit dans le Plan stratégique 2030 de l'arrondissement.

Pilier 1: Offrir une expérience citoyenne inspirante

Objectif : Favoriser un climat social harmonieux, solidaire et sécuritaire

Stratégie 10 : Assurer les conditions de développement urbanistiques en tenant compte des particularités locales

Action 27 : Mettre en place l'outil réglementaire sur les usages conditionnels pour assurer une intégration harmonieuse en limitant les impacts sur le voisinage (ex. : lieux de culte, lieux de retour, etc.)

PPU Jean-Talon Est

Il s'inscrit également dans le PPU Jean-Talon Est.

Fascicule 6 - Gestion des chantiers et urbanisme transitoire

« L'urbanisme transitoire comme mesure de mitigation des chantiers »

« L'urbanisme transitoire pour soutenir le dynamisme commercial et l'attraction du secteur »

Il est recommandé d'adopter ce règlement pour les raisons suivantes :

pour l'occupation événementielle, ce dernier permettra de :

- mettre en place un règlement permettant d'encadrer les usages temporaires, alors que la rue Jean-Talon Est est en pleine transformation;
- valoriser autrement des espaces vacants ou délaissés, etc, dans un processus de transformation du milieu bâti.

pour les lieux de culte, le règlement permettra de :

- mener une démarche d'évaluation en vue de permettre, lorsque possible, et sous certaines conditions, l'occupation de lieux de culte en activité sur le territoire.

pour les lieux de retour pour contenants consignés, il permettra de :

- mettre en place un mécanisme d'évaluation avec un encadrement clair, plutôt que de procéder par l'adoption d'un règlement particulier au cas par cas;
- apporter un encadrement avec plus de prévisibilité pour les demandeurs tout en permettant à l'arrondissement de contribuer aux efforts pour le déploiement de la consigne élargie sur le territoire du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2023, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet de règlement numéro 2294 est susceptible d'approbation référendaire.

Adoption du premier projet de règlement : 3 mars 2025

Avis public d'une assemblée publique de consultation : 4 mars 2025

Assemblée publique de consultation : mars 2025

Adoption du second projet de règlement : 7 avril 2025

Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire : 8 avril 2025

Adoption du règlement : 5 mai 2025

Processus référendaire, le cas échéant.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

- Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal
- Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal
- PPU Jean-Talon Est
- Dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal
- Plan climat 2020-2030 de la Ville de Montréal
- Plan stratégique de l'arrondissement

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason JALBERT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-13

Karina CHAOU
chef(fe) de division - urbanisme
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Johanne COUTURE
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1253022003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro 2289-1 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (2289) afin de modifier certains tarifs en matière d'urbanisme.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le règlement numéro 2289-1 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (2289) afin de modifier certains tarifs en matière d'urbanisme.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-01-24 08:50

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253022003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro 2289-1 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (2289) afin de modifier certains tarifs en matière d'urbanisme.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement a entamé une démarche visant à effectuer une refonte complète de son Règlement de zonage numéro 1886 qui comprend également les dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

Ainsi, la phase 1, correspondant au premier des amendements de la démarche de refonte réglementaire, portait principalement sur la classification des usages, le remplacement des grilles des usages et normes ainsi que le remplacement du plan de zonage. L'amendement, en phase 1, constituait la base sur laquelle il est ensuite devenu possible d'intégrer des dispositions portant sur différentes thématiques. Le règlement numéro 1886-368 qui contenait les modifications apportées par la phase 1 est entré en vigueur le 11 avril 2024.

Dans le cadre de la phase 2, l'arrondissement prévoit intégrer les dispositions visant, principalement, le verdissement, le stationnement ainsi que toutes celles qui s'appliquent aux P.I.I.A. Le chapitre 8 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale du Règlement de zonage numéro 1886 sera abrogé dans le règlement numéro 1886-369 et un nouveau Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2288) sera adopté. Ces deux règlements devraient être adoptés lors de la séance du conseil d'arrondissement du 3 février 2025 et devraient entrer en vigueur ce printemps par la délivrance d'un certificat de conformité.

Cette modification à la réglementation en matière d'urbanisme a un impact au niveau du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (2289). En effet, les tarifs relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale se trouvent à l'article 7 du règlement qui vise les tarifs découlant de l'application du Règlement de zonage numéro 1886. Ceux-ci devront donc être déplacés dans un nouvel article visant les tarifs découlant de l'application du nouveau Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2288).

De plus, depuis l'entrée en vigueur du règlement de zonage numéro 1886-368 (phase 1 de la refonte), la nomenclature des classes d'usage « h1 » et « h2 » est devenue « HA » et « HB ». Cette modification n'a pas été effectuée dans le règlement sur les tarifs qui indique encore les classes d'usage « h1 » et « h2 ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA24 13 0305 en date du 2 décembre 2024 (1243022011) - Adoption du

règlement numéro 2289 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025).

DESCRIPTION

Adopter le règlement numéro 2289-1 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) afin de modifier certains tarifs en matière d'urbanisme.

Les principales modifications sont les suivantes :

- remplacement de « h1 » par « HA » et de « h2 » par « HB », partout où ils se trouvent dans les articles 4, 5 et 11;
- suppression des paragraphes 5⁰ et 6⁰ de l'article 7 qui prévoient des tarifs pour la présentation d'un dossier relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale et pour la modification d'une résolution approuvant un plan d'implantation et d'intégration architecturale découlant du Règlement de zonage numéro 1886;
- ajout d'un nouvel article (l'article 11.1) dans lequel les tarifs prévus aux paragraphes 5⁰ et 6⁰ de l'article 7 pour la présentation d'un dossier relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale et pour la modification d'une résolution approuvant un plan d'implantation et d'intégration architecturale sont déplacés puisqu'ils découleront maintenant du nouveau Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2288);
- modifications à l'article 12 pour refléter les changements apportés par le déplacement des tarifs relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

JUSTIFICATION

Ces ajustements aux tarifs en matière d'urbanisme doivent être effectués pour corriger la nomenclature des classes d'usage « h1 » et « h2 » qui sont devenues « HA » et « HB » lors de l'entrée en vigueur en 2024 du règlement numéro 1886-368 (phase 1 de la refonte du Règlement de zonage numéro 1886) et également en prévision de l'entrée en vigueur ce printemps du règlement numéro 1886-369 (phase 2 de la refonte du Règlement de zonage numéro 1886) qui abroge le chapitre 8 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et du nouveau Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2288).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise l'imposition de tarifs pour financer une partie des biens, services ou activités de l'arrondissement par l'adoption d'un règlement à cet effet, conformément à l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : 3 mars 2025

Entrée en vigueur du règlement : mars 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4)

Articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karina CHAOU, Saint-Léonard
Johanne COUTURE, Saint-Léonard

Lecture :

Johanne COUTURE, 23 janvier 2025
Karina CHAOU, 23 janvier 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Steve BEAUDOIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2025-01-23



Dossier # : 1258717004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser la fermeture partielle de la rue de Pontoise, entre la rue Jean-Talon Est et la rue Le Maître, le 19 avril 2025, de 7 h à 19 h, dans le cadre de l'événement « Chasse aux cocos de Pâques », organisé par la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard.

ATTENDU le paragraphe 2⁰ de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (2227).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la fermeture partielle de la rue de Pontoise, entre la rue Jean-Talon Est et la rue Le Maître, le 19 avril 2025, de 7 h à 19 h, dans le cadre de l'événement « Chasse aux cocos de Pâques », organisé par la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-02-20 14:10

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258717004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser la fermeture partielle de la rue de Pontoise, entre la rue Jean-Talon Est et la rue Le Maître, le 19 avril 2025, de 7 h à 19 h, dans le cadre de l'événement « Chasse aux cocos de Pâques », organisé par la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

La Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint Léonard (SDC Jean-Talon) organise l'événement « Chasse aux cocos de Pâques » le 19 avril 2025, de 12 h 30 à 16 h 30. Cet événement nécessite la fermeture partielle de la rue de Pontoise, entre la rue Jean-Talon Est et la rue Le Maître, de 7 h à 19 h le 19 avril 2025. Pour autoriser la fermeture d'une rue, l'arrondissement doit adopter une résolution en vertu du paragraphe 2^o de l'article 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (2227) qui stipule que « le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution pour fermer tout ou partie d'une voie de circulation à la circulation automobile pour toute période qu'il détermine ».

La présentation de cet événement sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens de l'arrondissement. Cet événement gratuit contribue à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de participer à une activité communautaire où ils peuvent se rencontrer dans un cadre convivial. La SDC Jean-Talon doit se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur pour la tenue de cet événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA24 13 0103 en date du 6 mai 2024 (1248717002) - Autoriser la fermeture partielle de la rue Jean-Talon Est, entre la rue de Candiac et le boulevard Lacordaire, le 8 juin 2024, pour la journée entière, dans le cadre de « La fête des voisins 2024 », organisée par la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint Léonard.

- Résolution numéro CA23 13 0123 en date du 1er mai 2023 (1238717017) - Autoriser la fermeture partielle de la rue Jean-Talon, entre les boulevards de l'Assomption et

Lacordaire, le 3 juin 2023, de 10 h à 21 h, dans le cadre de « La fête des voisins 2023 », organisée par la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard.

DESCRIPTION

La SDC Jean-Talon organise depuis quelques années une fête de quartier destinée à divertir les riverains et les amener à découvrir la rue Jean-Talon Est, ses commerces et ses attraits. Lors de cet événement festif et accueillant, une animation thématique autour de Pâques sera proposée sur la rue de Pontoise. Les participants feront une chasse aux énigmes de Pâques dans les commerces de la rue Jean Talon Est, entre la rue Valdombre et la rue Michelet et seront accueillis plus tard sous un chapiteau installé sur la rue de Pontoise.

Date : 19 avril 2025

Lieu : la rue de Pontoise, entre la rue Jean-Talon Est et la rue Le Maître

Heures : 12 h 30 à 16 h 30

La tenue de cet événement qui nécessitera la fermeture de rue, comme indiqué dans le plan, est conditionnelle à l'approbation et au respect de l'avis du Service d'incendie de Montréal (SIM), considérant l'accès à l'Hôpital Santa-Cabrini situé à proximité.

Un permis d'occupation du domaine public devra également être délivré pour autoriser la tenue de cet événement selon les conditions et modalités déterminées par l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Le conseil doit autoriser, conformément à sa réglementation, la fermeture d'une partie d'une voie de circulation à la circulation automobile pour toute période qu'il détermine.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante

Objectif : Favoriser un climat social harmonieux, solidaire et sécuritaire

Stratégie 9 : Valoriser la diversité dans l'ensemble des activités de l'arrondissement

Action 26 : Favoriser la diversité et l'inclusion de toute la population lors des activités de participation citoyenne

Lors de la rencontre du 10 février 2025, les membres de la Commission permanente du développement social, des loisirs, de la culture, de la diversité et de l'inclusion ont été informés de la volonté de fermer la rue de Pontoise. Il a été convenu que la rue de Pontoise sera fermée de 7 h à 19 h, le 19 avril 2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier répond à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel A. MARCEAU, Saint-Léonard
Madjid NAMAQUI, Saint-Léonard
Josianne LANCIAULT-BISSON, Saint-Léonard
Ahmad RUSTOM, Saint-Léonard

Lecture :

Madjid NAMAQUI, 17 février 2025
Josianne LANCIAULT-BISSON, 17 février 2025
Ahmad RUSTOM, 17 février 2025
Michel A. MARCEAU, 17 février 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anku Mawuna TATRABOR
Agent de développement d'activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-17

Alyson FRANÇILLON
Chef de division Sports et Loisirs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Christine PINARD
Directrice de la Culture, des loisirs et des
bâtiments



Dossier # : 1259867001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2024-30 – Construction d'un bâtiment industriel – 6650-6690, rue Louis-Sicard - Lots numéros 4 646 446 et 1 335 792 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Est.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 5 février 2025.
IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2024-30 visant la construction d'un bâtiment industriel isolé situé aux 6650-6690, rue Louis-Sicard, lots numéros 4 646 446 et 1 335 792 du cadastre du Québec, dans la zone C-1680, constitué des plans estampillés en date du 6 janvier 2025 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et accompagnant la demande de permis numéro 3003481088.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-02-20 14:08

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259867001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2024-30 – Construction d'un bâtiment industriel – 6650-6690, rue Louis-Sicard - Lots numéros 4 646 446 et 1 335 792 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Est.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction numéro 3003481088 a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) pour la construction d'un nouveau bâtiment industriel isolé situé aux 6650-6690, rue Louis-Sicard, sur les lots numéros 4 646 446 et 1 335 792 du cadastre du Québec, dans la zone C-1680. En vertu de l'article 8.1 du Règlement de zonage numéro 1886, une demande portant sur la construction d'un bâtiment de plus de 925m² est soumise à la procédure relative à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) étant donné que le bâtiment proposé fait plus de 925 m².

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La propriété visée

La propriété visée, constituée des lots numéros 4 646 446 et 1 335 792 du cadastre du Québec, est présentement vacante. Les bâtiments ont été démolis en 2011 et depuis, le terrain est demeuré vacant. Les lots sont de forme irrégulière et sont bordés par 3 voies publiques, soit la rue Louis-Sicard, la rue du Creusot et la rue Jarry Est. La propriété est située dans le secteur industriel de l'arrondissement, à l'est du boulevard Langelier.

Le milieu

Le bâtiment est situé dans le secteur industriel de l'arrondissement, à l'est du boulevard Langelier. Le secteur comprend plusieurs bâtiments commerciaux en bordure de la rue Jarry Est, alors qu'on retrouve des bâtiments industriels dans le reste du secteur. Les bâtiments sont d'une hauteur variant de 1 à 3 étages, d'implantation moyenne à élevée. Les bâtiments du secteur sont majoritairement recouverts de maçonnerie solide, de taille et de couleur variée, avec des insertions de revêtement léger. La majorité des bâtiments ont des portes de garage sur la façade avant. Le secteur est fortement minéralisé de par l'emprise des bâtiments, des stationnements de surface et des espaces extérieurs utilisés pour y faire de l'entreposage.

Le projet

Le projet consiste en la construction d'un nouveau bâtiment industriel isolé, d'une hauteur de deux étages, avec un espace de stationnement extérieur au sol de 19 cases, comprenant une case pour personne à mobilité réduite, en plus de l'espace pour les conteneurs à déchets, ainsi que l'espace de chargement. Le bâtiment proposé est implanté sur 2 lots d'un total de 2 383 m² et l'implantation au sol proposée est de 910 m², soit 38 %, alors que le maximum autorisé par la grille de zonage est de 40 %. S'élevant sur deux étages, le bâtiment a une superficie de plancher totale de 1 314 m², portant le C.O.S. (rapport plancher/terrain) à 0,55. Le bâtiment est implanté face à la rue Louis-Sicard, avec une façade latérale sur la rue du Creusot. L'entrée au stationnement est sur la rue Jarry Est. Le bâtiment est implanté en retrait à l'arrière du lot, ce qui permet de limiter l'ombre sur le bâtiment résidentiel adjacent et de conserver le plus possible la privauté de celui-ci. Au total, le bâtiment comprendra 4 suites industrielles au rez-de-chaussée, et 2 suites commerciales à l'étage.

Le toit sera plat et recouvert d'une membrane blanche.

La façade principale donnant sur la rue Louis-Sicard est composée d'un seul plan de façade, avec des jeux de volumes créés par les pilastres et les marquises. Chacune des entrées est couverte par une marquise. On y retrouve aussi 4 portes de garage, une pour chacune des suites. La façade comprend aussi une quantité importante de fenestration. La façade latérale donnant sur le bâtiment voisin (6700, rue Louis-Sicard) est un mur aveugle. La façade donnant sur la rue du Creusot comporte aussi une fenestration abondante. La façade arrière, donnant sur le stationnement ainsi que la rue Jarry Est, comprend les entrées secondaires ainsi que quelques fenêtres. Les entrées secondaires sont aussi couvertes par des marquises.

À l'exception des accès piétons et du stationnement au sol, le reste du terrain sera végétalisé, 20 arbres seront aussi plantés.

Matériaux extérieurs

Les façades du bâtiment seront recouvertes de briques (petit format) de deux teintes de gris soit : (Brampton Brick, Série Contempo, couleur nickel) et (Brampton Brick, Série Dorset, couleur blanc polaire). Les éléments architecturaux, tels que les pilastres et les parapets, seront en aluminium (Metalunic, modèle Contemporain 12, couleur fusain QC-28306). Les marquises seront elles aussi recouvertes d'aluminium (Metalunic, modèle Contemporain 12, couleur Noir mat QC-875). Finalement, les ouvertures (portes, fenêtres et portes de garage) seront en aluminium, de couleur gris anodisé.

Le règlement

Puisque les travaux proposés consistent en la construction d'un bâtiment industriel de plus de 925 m², le projet doit répondre aux critères énumérés aux articles 8.1.2 du Règlement de zonage numéro 1886. Ceux-ci sont reproduits dans le tableau en annexe.

JUSTIFICATION

Après analyse du P.I.I.A. et des exigences applicables, la DAUSE émet un **avis favorable** à la présente demande, et ce, considérant les éléments suivants :

- le type de revêtement et la couleur des matériaux extérieurs s'harmonisent avec les bâtiments du secteur;
- l'implantation au sol est maximisée et permet de minimiser les impacts sur le bâtiment résidentiel adjacent;
- l'aménagement du terrain permet de limiter les impacts sur le bâtiment résidentiel adjacent;
- le bâtiment est de plain-pied

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Le P.I.I.A. a été présenté le 5 février 2025 au comité consultatif d'urbanisme. La recommandation de ce comité est jointe en note additionnelle au présent dossier décisionnel.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 4 du plan : Revitaliser et dynamiser les zones économiques actuelles

Objectif : Développer des partenariats structurants avec les leaders économiques du territoire

Stratégie 30 : Impliquer les leaders économiques au sein de l'ensemble des démarches visant la consolidation des zones économiques

Action 72 : Favoriser la concertation et l'implication des partenaires économiques dans la mise en oeuvre de divers projets (ex. : revitalisation du secteur industriel, économie circulaire, verdissement des stationnements privés, projet de mobilité, etc.)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle par ce qu'il consiste à autoriser le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un nouveau bâtiment industriel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement de zonage numéro 1886, chapitre 8.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan LAROUCHE
Agent technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-12

Karina CHAOU
chef(fe) de division - urbanisme
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Johanne COUTURE
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1257826001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la création d'un bureau de projet consacré au Projet de la ligne bleue (PLB) et adopter le nouvel organigramme de l'arrondissement de Saint-Léonard.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver la création d'un bureau de projet consacré au Projet de la ligne bleue (PLB) et d'adopter le nouvel organigramme de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-02-20 14:11

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257826001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la création d'un bureau de projet consacré au Projet de la ligne bleue (PLB) et adopter le nouvel organigramme de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du prolongement de la ligne bleue du métro (PLB) sur la rue Jean-Talon Est, l'arrondissement doit assumer d'importantes responsabilités liées notamment à l'approbation de projets immobiliers d'envergure. Pour augmenter la force de travail de l'arrondissement, la mise en place d'un bureau de projet local temporaire est souhaitée. Cette équipe dédiée permettra ainsi d'adresser avec expertise et efficacité les enjeux hautement stratégiques et complexes qui émergent du PLB, et ce, en respect des délais imposés par les partenaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA25 130015 en date du 20 janvier 2025 (1257335002) - Création d'un poste permanent de conseiller(ère) en planification - Projets développement économique, à la Direction de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Ce nouveau bureau de projet temporaire aura la charge de coordonner l'ensemble des dossiers liés au PLB dans l'arrondissement. Plus précisément, son mandat consistera à :

- représenter les intérêts de l'arrondissement et de la Ville au sein des instances liées au PLB;
- analyser les projets de développement immobilier et procéder à l'émission des permis;
- déposer des recommandations auprès du directeur d'arrondissement et des membres du conseil d'arrondissement;
- assurer les relations avec la SDC Jean-Talon Est et les autres partenaires;
- coordonner le projet de réaménagement de la rue Jean-Talon Est et les projets d'urbanisme transitoire;
- développer une vision stratégique en matière de développement économique pour Saint-Léonard;
- établir des relations stratégiques avec les instances de la Ville impliquées dans le développement économique et créer/renforcer les partenariats avec les entreprises locales et les regroupements commerciaux.

La création du bureau de projet PLB est reflétée dans l'organigramme attaché en pièce jointe du présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 49 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement a la compétence pour établir les champs d'activités des différents services de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Relevant de la Direction d'arrondissement, ce bureau comprendrait 5,0 a-p., dont un chef de projet PLB, trois ressources affectées au PLB et un conseiller(ère) en planification - Projets développement économique. L'arrondissement financerait entièrement le poste de conseiller(ère) en planification. Deux ressources affectées au PLB étant déjà financées par la Ville de Montréal dans le cadre de l'entente ARTM, l'arrondissement est en attente d'un avis favorable de la Direction générale pour les deux postes complémentaires.

Un budget de 200 000 \$ taxes incluses sera alloué à la réorganisation des espaces de bureau dédiés à cette équipe et sera financé par l'entremise d'une affectation de surplus. Le détail de l'intervention financière sera fourni par la Division des ressources financières, matérielles et informationnelles.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à se conformer à l'article 49 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conformes aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Marie-Christine JALBERT-GERVAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane LAVALLÉE, Saint-Léonard
Sophie GRÉGOIRE, Service des ressources humaines et des communications
Claude CARETTE, Direction générale
Julie DEVOST, Saint-Léonard

Lecture :

Sophie GRÉGOIRE, 19 février 2025
Claude CARETTE, 19 février 2025
Stéphane LAVALLÉE, 19 février 2025
Julie DEVOST, 19 février 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude CHARTRAND
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-19

Steve BEAUDOIN
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1257335004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination temporaire de madame Karina Chaou au poste de directrice de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'autoriser la nomination temporaire de madame Karina Chaou au poste de directrice de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et ce, à compter du 8 mars 2025, jusqu'à ce que le processus de sélection et la nomination pour le poste de directrice de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises soient complétés.

Signé par Olivier LONGPRÉ Le 2025-02-25 09:19

Signataire :

Olivier LONGPRÉ

directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement
Saint-Léonard , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1257335004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination temporaire de madame Karina Chaou au poste de directrice de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'annonce du départ à la retraite de Mme Johanne Couture, directrice de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), en vigueur à compter du 2 septembre 2025, Mme Karina Chaou sera nommée à titre de directrice par intérim de cette unité. Mme Chaou occupe actuellement la fonction de cheffe de division de la Division de l'urbanisme et de la transition écologique à l'arrondissement. Durant la période de jumelage, Mme Couture relèvera le défi de mettre en place le nouveau bureau de projet de la ligne bleue du métro (PLB) de l'arrondissement, à titre de cheffe de projet. Ces nominations seront en vigueur à compter du 8 mars 2025, et ce, jusqu'à ce que le processus de sélection et la nomination pour le poste de directrice de la DAUSE soient complétés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Une approbation du conseil d'arrondissement est requise afin de nommer temporairement madame Karina Chaou au poste de directrice de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et ce, jusqu'à ce que le processus de sélection et la nomination pour le poste de directrice de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises soient complétés. Le salaire ainsi que les avantages sont fixés selon les termes et modalités stipulés aux Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 49 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, le présent dossier est présenté au conseil d'arrondissement afin que ce dernier procède à la nomination temporaire de madame Karina Chaou au poste de directrice de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

La présente nomination temporaire est faite sans appel de candidatures et est conforme aux dispositions prévues au paragraphe 10.2.1, alinéa 6, de la *Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre* (Résolution CE11 1565). Il est donc recommandé d'approuver cette

nomination, et ce, à compter du 8 mars 2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à se conformer à l'article 49 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Christine PICHÉ, Service des ressources humaines et des communications

Lecture :

Marie-Christine PICHÉ, 24 février 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andréa SCOLA
Cheffe de division - ressources humaines
(arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Julie DEVOST
Directrice des services administratifs

Le : 2025-02-19



Dossier # : 1253385001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 février 2025.

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 février 2025.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-02-14 11:53

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1253385001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 février 2025.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 février 2025.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisque le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme est déposé à titre d'information.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karina CHAOU
cheffe de division - urbanisme
(arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-14

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1259762001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division Relations Avec Les Citoyens et des Communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan 2024 du Plan stratégique 2030 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

IL EST RECOMMANDÉ:

De prendre acte du bilan 2024 du Plan stratégique 2030 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-02-20 14:08

Signataire :

Steve BEAUDOIN

directeur(-trice) - arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259762001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division Relations Avec Les Citoyens et des Communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan 2024 du Plan stratégique 2030 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2018, l'arrondissement de Saint-Léonard a adopté son Plan stratégique 2030 de l'arrondissement de Saint-Léonard. Six ans plus tard, en septembre 2024, une mise à jour de ce plan a été adoptée pour refléter les nouvelles réalités du territoire.

Bâti autour de cinq grands piliers, ce plan se veut un guide qui détermine les orientations des prochaines années dans toutes les sphères de la gestion du territoire. Il établit une vision claire de ce que sera Saint-Léonard en 2030 et des moyens à prendre pour y arriver. Les plans d'action existants sont maintenant chapeautés par ce plan stratégique de façon à s'assurer que leur accomplissement demeure une priorité pour l'administration.

Dans un esprit de transparence, l'arrondissement poursuit sa tradition d'effectuer un bilan annuel de son plan stratégique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA24 13 0178 en date du 3 septembre 2024 (1247826003) - Approuver la révision du Plan stratégique 2030 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

- Résolution numéro CA24 13 0057 en date du 4 mars 2024 (1249381001) - Dépôt du bilan 2023 du Plan stratégique 2030 de l'arrondissement de Saint-Léonard.
- Résolution numéro CA23 13 0066 en date du 6 mars 2023 (1237885001) - Dépôt du bilan 2022 du Plan stratégique 2030 de l'arrondissement de Saint-Léonard.
- Résolution numéro CA18 13 0370 en date du 12 décembre 2018 (1183309031) - Adoption du plan stratégique 2030 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

DESCRIPTION

Ce bilan présente les principales actions réalisées durant l'année 2024 par l'arrondissement dans le cadre de son plan stratégique. Dans ce bilan, sont présentées les principales actions réalisées réparties selon les cinq grands piliers du plan stratégique.

Il ne s'agit pas d'un portrait exhaustif, mais bien des grands accomplissements notables de l'arrondissement. Y sont également mentionnés les principaux projets à surveiller au cours de

l'année 2025. Le bilan 2024 permet de prendre acte des actions réalisées durant la dernière année dans le cadre du Plan stratégique 2030 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit du dépôt d'un bilan d'actions réalisées par le passé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le bilan 2024 du Plan stratégique 2030 de l'arrondissement de Saint-Léonard sera diffusé dans les outils de communication de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BLAIS
Gestionnaire C/D relations avec les citoyens

ENDOSSÉ PAR

Steve BEAUDOIN
Directeur(-trice) - arrondissement

Le : 2025-01-30

et communications